

Revue internationale de la vérification des comptes publics

Janvier 1999



Revue internationale de la vérification des comptes publics

Janvier 1999—Vol. 26, nº 1

© 1999 International Journal of Government Auditing Inc.

La Revue internationale de la vérification des comptes publics est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La Revue, organe officiel de l'INTOSAI, vise au perfectionnement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7806, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, U.S.A. (téléphone : (202) 512-4707, télécopieur : (202) 512-4021, courrier électronique : <75607.1051@compuserve.com>).

La Revue sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La Revue est distribuée aux directeurs de toutes les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du monde qui participent aux activités de l'INTOSAI. Les autres intéressés doivent s'abonner au coût de 5 \$ US par année. Pour toutes les versions, il faut acheminer correspondance et chèques au bureau administratif de la Revue - P.O. Box 50009, Washington, D.C. 20004, U.S.A.

Les articles de la Revue sont répertoriés dans l'Accountants' Index par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication Management Contents. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

- Éditorial
- XVIe INCOSAI Uruguay
- 22 Publications à signaler
- 24 Dans le cadre de l'INTOSAI
- 27 Index de 1998

Conseil de rédaction

Franz Fiedler, président de la Cour des comptes de l'Autriche L. Denis Desautels, vérificateur général du Canada Emma Aouij, premier président, Cour des comptes de la Tunisie James F. Hinchman, contrôleur général p. i. des États-Unis Eduardo Roche Lander, contrôleur général du Venezuela

Présidente

Linda L. Weeks (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Adjointe du rédacteur en chef

Linda J. Sellkavaag (É.-U.)

Rédacteurs

William Woodley (Canada) Kiyoshi Okamoto (ASOSAI-Japon) Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga) Michael C. G. Paynter (CAROSAI-Trinité-et-Tobago) Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne) Khemais Hosni (Tunisie) Cristina Rojas Valery (Venezuela) Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche) U.S. General Accounting Office (É.-U.)

Production/Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Finances

U.S. General Accounting Office (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Guillermo Ramirez, président, Cour des comptes de l'Uruguay, président Seung-hun Hahn, président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, premier vice-président

Tawfik I. Tawfik, ministre d'État et président du Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, second vice-président Franz Fiedler, président, Cour des comptes, Autriche, secrétaire général

Arah Armstrong, directeur de la vérification, Antigua-et-Barbuda Homero Santos, ministre-président, Cour des comptes, Brésil Lucy Gwanmesia, ministre déléguée, Cameroun L. Denis Desautels, vérificateur général, Canada Hedda Von Wedel, présidente, Cour des comptes, Allemagne V.K. Shunglu, contrôleur et vérificateur général, Inde Gregorio Guerrero Pozas, Cour supérieure des comptes, Mexique Abdessadeq El Glaoui, président, Cour des comptes, Maroc Bjarne Mork Eidem, vérificateur général, Norvège Victor Enrique Caso Lay, contrôleur général, Pérou Alfredo Jose de Sousa, président, Cour des comptes, Portugal Pohiva Tui'i'onetoa, vérificateur général, Tonga David M. Walker, contrôleur général, États-Unis



L'expérience mutuelle profite à tous

La devise de l'INTOSAI, « L'expérience mutuelle profite à tous », décrit véritablement la valeur de l'INTOSAI pour ses membres et n'est jamais plus évidente qu'aux congrès triennaux de l'INTOSAI. Cette devise était manifestement à l'oeuvre au XVI^e Congrès tenu à Montevideo, car plus de 400 délégués ont participé aux débats, aux groupes de travail et aux commissions qui donnent à l'INTOSAI toute sa vitalité. Comme « une image vaut mille mots », ce numéro de la REVUE, qui est consacré au XVI^e Congrès, commence par un éditorial en photos qui présente quelques-unes des activités qui ont eu lieu à Montevideo.



La 44e réunion du Comité directeur a été l'une des nombreuses réunions du XVIe INCOSAI. Sous la présidence du président sortant, M. Khater d'Égypte, le Comité a adopté divers rapports et publications qui ont par la suite été approuvés par tous les membres du Congrès. On voit ici des représentants des ISC d'Arabie saoudite, d'Égypte, du Secrétariat général de l'INTOSAI et de l'Uruguay.



L'INTOSAI continue de produire de nombreuses publications utiles pour ses membres. Parmi les publications adoptées à Montevideo, notons la Déclaration de Lima, le Code de déontologie de l'INTOSAI à l'intention des contrôleurs du secteur public, les Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle des privatisations, les Modalités de coopération des ISC dans le contrôle des accords internationar velatifs à l'environnement et le Guide de contrôle de la privatisation. Pour plus de renseignements sur ces documents et d'autres produits parus à Montevideo, prière de se reporter à la rubrique Publications à signaler à la page 23.



Le succès d'un congrès dépend dans une large part de l'engagement, du dévouement et du travail acharné du personnel de l'ISC hôte, dont la plupart travaillent sans relâche dans les coulisses. On voit sur la photo M. Guillermo Ramirez (troisième de gauche), président de la Cour des comptes de l'Uruguay et hôte du XVIe INTOSAI, ainsi qu'une partie des membres du personnel qui ont contribué au succès du Congrès.



Les travaux de l'INTOSAI ne sont pas confinés aux séances officielles, comme en témoigne cette photographie. Des délégués de la Pologne et de la Russie ont saisi cette occasion pour aborder des questions professionnelles d'intérêt mutuel pendant une pause café.



La coopération produit des résultats

La devise de l'INTOSAI, «L'expérience mutuelle profite à tous», n'est jamais plus évidente qu'aux congrès triennaux de l'INTOSAI. Cette devise était manifestement à l'oeuvre au XVIe Congrès international des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (XVIe INCOSAI) tenu à Montevideo du 7 au 14 novembre 1998, car plus de 400 délégués et observateurs de 127 pays membres et organismes internationaux ont participé activement à plus de 60 groupes de discussion, plénières et réunions de groupes de travail régionaux et commissions.

La pleine participation d'un si grand nombre de membres au Congrès ainsi qu'à d'autres réunions, conférences et ateliers pendant les trois années qui se sont écoulées depuis le Congrès du Caire a permis à l'INTOSAI d'accomplir plusieurs réalisations importantes. À la fin du XVIe Congrès, le 14 novembre, les délégués avaient adopté par acclamation plus de 20 normes, directives et autres produits, en plus des plans de travail triennaux des huit commissions et groupes de travail de l'INTOSAI. Les délégués ont également approuvé la création de deux groupes de travail chargés d'élaborer des politiques et des procédures pour divers aspects des activités de l'INTOSAI, et ils ont élu cinq nouveaux membres au Comité directeur. La pièce maîtresse de l'organisme, la « Déclaration de Lima », a été publiée à nouveau dans les cinq langues officielles et distribuée à Montevideo. « La Déclaration de Montevideo », point

culminant du Congrès, a été unanimement adoptée à la plénière de clôture. Elle renferme les conclusions et les recommandations issues des échanges sur le thème central du Congrès, c'est-à-dire le rôle des ISC dans la prévention et la détection de la fraude et de la corruption.

Cérémonie d'ouverture

Pendant la cérémonie d'ouverture officielle du XVI^e INCOSAI, les dirigeants de l'INTOSAI ont pris la parole, on a remis deux prix de l'INTOSAI et M. Julio Maria Sanguinetti, président de l'Uruguay, a livré un discours-programme.

La cérémonie a débuté par un mot du président sortant de l'INTOSAI, M. Shawki Khater, président de l'Organisation centrale de contrôle des finances publiques de l'Égypte, qui a fait ressortir les nombreux exemples de coopération régionale et internationale entre les membres de l'INTOSAI. M. Khater a terminé ses observations en remerciant, au nom de tous les participants, la Cour des comptes de l'Uruguay de l'excellence des préparatifs au Congrès et de sa chaleureuse hospitalité. M. Guillermo Ramirez, président de la Cour des comptes de l'Uruguay, a ensuite pris la parole et a souhaité la bienvenue aux participants au Congrès et à Montevideo. M. Ramirez a souligné l'importance du thème du Congrès et le rôle que les commissions et les groupes de travail de l'INTOSAI jouent dans les



Plus de 400 délégués et observateurs de 127 pays membres et organismes internationaux ont assisté à la cérémonie d'ouverture et à la première plénière dans la salle de bal de l'Hôtel Victoria Plaza, où s'est tenu le XVIe INCOSAI.

trois années qui séparent deux congrès; il a remercié toutes les ISC qui ont préparé des communications et contribué aux préparatifs du Congrès. En terminant, il a souligné le « riche héritage et patrimoine de l'INTOSAI » au service de ses membres, et il s'est engagé à poursuivre cette tradition pendant sa présidence.



M. José Maria Sanguinetti, président de la République de l'Uruguay, inaugure officiellement le Congrès. Le président Sanguinetti a souhaité aux délégués la bienvenue en Uruguay et les a félicités d'avoir choisi comme thème du Congrès le rôle urgent et difficile des ISC dans la prévention et la détection de la fraude et de la corruption.



La publication clé de l'INTOSAI, la Déclaration de Lima, a été imprimée à nouveau dans les cinq langues de l'INTOSAI (pour la première fois en arabe) en utilisant le nouveau logo de l'INTOSAI, et elle a été distribuée au Congrès.

Dans son discours-programme inspirant, le président Sanguinetti a souligné l'importance de combattre la fraude et la corruption, et il a félicité l'INTOSAI d'avoir choisi ce thème pour le XVI^e INCOSAI. Le président Sanguinetti a situé ce thème dans son contexte historique en rappelant l'importance du contrôle et de sa tradition très profonde en Uruguay. « Même lorsque l'Uruguay était gouverné au siècle dernier par un gouverneur provisoire et qu'elle n'était pas encore constituée en république indépendante, nos commettants ont jugé essentiel de se doter d'un organe indépendant chargé de contrôler et de vérifier les comptes de l'État; bien que de structure simple, cet organe a posé les fondements théoriques de ce qui allait devenir un siècle plus tard les Institutions supérieures de contrôle. » Le président Sanguinetti a ensuite mis l'accent sur l'importante contribution de

l'INTOSAI sous forme de stages de formation, de méthodes et de normes et d'un échange d'idées et d'expériences partout dans le monde. Il a terminé en indiquant que l'Uruguay s'engageait à poursuivre et à soutenir ce travail pendant les trois prochaines années où l'Uruguay présidera le Comité directeur de l'INTOSAI.

Présentation des prix Kandutsch et Staats

Pour la sixième fois dans ses 45 ans d'existence, l'INTOSAI a remis deux prix à Montevideo, le premier pour souligner les réalisations exceptionnelles d'une ISC et l'autre pour le meilleur article publié dans la *Revue* en 1995-1997. Les prix portent le nom des hommes qu'ils honorent, en l'occurrence Jorge Kandutsch et Elmer B. Staats.



Le prix Jorge Kandutsch a été remis à l'ISC de l'Inde pour sa contribution aux divers programmes de l'INTOSAI; le secrétaire général, Franz Fiedler, remet officiellement le prix à M. V. K. Shunglu, contrôleur et vérificateur général de l'Inde, lors de la cérémonie d'ouverture.

L'Inde a reçu le prix Kandutsch à Montevideo en reconnaissance de son leadership exemplaire et de sa contribution à l'INTOSAI, à l'ASOSAI et à la Commission pour le contrôle informatique qu'elle préside. M. V. K. Shunglu, contrôleur et vérificateur général de l'Inde, a accepté le prix au nom de son bureau. Le prix Staats a été présenté à M. Ram Babu Nepal, Bureau du vérificateur général du Népal, pour son article intitulé « Dimensions de la vérification des recettes », qui a paru dans le numéro de juillet 1996 de la *Revue*.

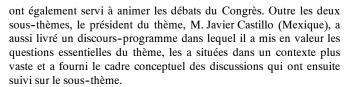
Thème 1 : Le rôle des Institutions supérieures de contrôle dans la prévention et la détection de la fraude et de la corruption

Le choix de la fraude et de la corruption comme Thème I du XVIe INCOSAI URUGUAY 1998 reflète la sensibilisation croissante des membres de l'INTOSAI à l'égard de ce problème présent à des degrés divers et sous des formes différentes dans les pays membres.

Le développement du Thème I, sous la présidence du Mexique, a débuté par l'élaboration des rapports de base du sous-thème IA, Expériences et rôle des ISC dans la prévention et la détection de la fraude et de la corruption (Autriche) et du sous-thème IB, Méthodes et techniques des ISC dans la prévention de la fraude et de la corruption (États-Unis). Sur cette base, 70 ISC ont élaboré 130 rapports nationaux qui passent en revue leurs expériences particulières. Les contributions résultantes ont ensuite été analysées par le président du thème et les rapporteurs des sous-thèmes et servi de base de l'exposé central du thème et des documents de travail. Ils



M. Ram Babu Nepal, vérificateur général adjoint du Népal, reçoit le prix Elmer Staats pour son article intitulé « Dimensions de la vérification des recettes », qui a paru dans la *Revue*. M. James Hinchman, président du Comité de rédaction de la *Revue*, remet officiellement le prix à M. Nepal lors de la cérémonie d'ouverture.



Pendant tous les échanges sur le thème I, tous les délégués se sont accordés pour dire que la corruption était présente dans toutes les formes de gouvernement. Qui plus est, elle existe non seulement dans le secteur public mais aussi dans toutes les sphères de la société. Les délégués de l'INCOSAI ont également reconnu que la corruption dans le secteur public aboutit au gaspillage des ressources et porte atteinte à la croissance économique et à la qualité de vie, qu'elle sape la crédibilité du gouvernement et mine son efficacité. Certaines ISC ont souligné l'étroite corrélation qu'elles ont constatée entre la violation des droits individuels, le niveau de corruption et l'affaiblissement de l'État légitime et de ses institutions.

Les ISC estiment en général que l'environnement socio-économique de la population ne saurait être ignoré quand il s'agit d'analyser et de lutter contre la corruption puisque l'injustice sociale, la pauvreté et la violence sont souvent associées à la corruption, et qu'il est pratiquement impossible d'isoler la corruption comme problème particulier.

Les membres sont conscients que les traditions, principes et valeurs des pays exercent une influence sur la nature de la corruption et que si les ISC n'exercent qu'une influence très limitée sur le substrat de la société, elles peuvent conditionner la démarche adoptée pour lutter contre ce problème. L'INTOSAI espère que les ISC pourront, sur la base d'une action concertée, jouer un rôle dans la promotion d'une culture hostile au gaspillage qui valorise l'honnêteté, la responsabilité et l'utilisation rationnelle de la richesse économique.

Les ISC s'accordent aussi à penser qu'il est difficile de détecter un grand nombre d'actes de corruption et d'en estimer l'impact financier, puisque les pertes pour l'État ne sont pas nécessairement visibles dans les registres comptables ou les états financiers de l'institution publique. Cependant, les indicateurs statistiques montrent qu'il existe probablement un rapport entre plusieurs indicateurs des finances publiques et les niveaux de corruption constatés.



Les responsables du thème I représentaient la diversité qui caractérise l'INTOSAI - régions de l'ASOSAI, de la SPASAI et de l'OLACEFS - et ont mené à bon terme les échanges sur les sous-thèmes.

Il y a consensus que les lois et règlements, dans la mesure où ils sont dûment contrôlés et appliqués, peuvent décourager la fraude et la corruption. Il a également été reconnu que l'excès de lois et de réglementations pourrait en fait, encourager la corruption et que la sur-réglementation est un danger en soi.

Les services publics particulièrement vulnérables à la corruption sont, par exemple :

- la perception d'impôts et d'autres sources de revenus;
- l'administration des achats et les contrats;
- l'octroi de subventions et la délivrance de permis et brevets;
- le recrutement et la gestion du personnel;
- les douanes;
- les procédures de privatisation.

Parmi les formes les plus courantes de corruption, on a cité la malversation des biens, le népotisme, le trafic d'influence et la subornation. La lutte contre la fraude et la corruption devrait se présenter comme un effort national qui doit être durable à long terme; il n'est pas réaliste de promettre des progrès considérables sur une courte période.

Sous-thème IA. Expériences et rôle des ISC dans la prévention et la détection de la corruption et de la fraude (vice-président : Arabie saoudite; animateurs : Pologne, Zimbabwe; rapporteurs : Chine, Suisse; liaison technique : Uruguay)

Le groupe de discussion a souligné que la plupart des ISC considèrent que leur principale contribution à la prévention et à la détection de la fraude et de la corruption consiste à améliorer la transparence et la responsabilisation, à appuyer un environnement qui limite les possibilités de commettre des actes de corruption et crée un climat de bonne régie. Les questions suivantes ont été citées parmi les plus importantes dans les rapports nationaux et les séances de travail.

Gestion financière solide

En décrivant leur traitement de la fraude et de la corruption, et leur degré de participation à leur prévention et à leur détection, les ISC ont en général souligné que le renforcement de la gestion financière – fondée sur de l'information fiable, complète et actuelle, et la communication des éventuelles contraventions – et des systèmes de contrôle interne efficaces représentent les éléments de base du rôle des ISC. Un cadre solide de normes fournit la base à cet effet. Ils ont convenu également que la création des commissions de contrôle et de contrôle interne devrait favoriser une gestion financière solide.

Mandats

La plupart des ISC jugent leur mandat suffisant en matière de contrôle, même si certaines estiment qu'il serait utile de disposer de pouvoirs d'enquête accrus. Normalement, les ISC ne jouissent pas des pouvoirs leur permettant de poursuivre en cas d'actes de corruption qui pourraient être à l'origine des constatations de la vérification; d'autres ont fait ressortir la difficulté de conduire ces enquêtes puisque les preuves qui résultent du contrôle des ISC n'ont pas pour objectif de confirmer la conduite irrégulière d'un fonctionnaire. Les ISC ayant les pouvoirs nécessaires pour conduire des enquêtes pourraient étendre le contrôle de manière à recueillir des preuves de la conduite irrégulière. De plus, certaines ISC ont signalé que le pouvoir spécifique de conduire l'enquête n'était pas nécessaire puisque la responsabilité de l'enquête et de la sanction relève d'autres institutions publiques spécialisées et de la direction de l'institution soumise à contrôle. Elles ont fait remarquer que l'ISC peut collaborer étroitement avec toutes ces organisations en cernant les meilleures pratiques et en les utilisant à titre d'indicateurs.

Fonction publique



Les représentants de l'équipe de gestion du Congrès ont pris une courte pause pour faire les frais d'une photo dans la salle principale des plénières. On voit ici (de gauche à droite) les membres du personnel de la Cour des comptes de l'Uruguay : Adolfo Esteve, directeur du congrès; Susana Lorenzo (directrice des activités); Miguel Aumento (directeur informatique/technologie); et Hector Garcia (directeur des services linguistiques).

Une autre question évoquée au cours des débats est la nécessité de disposer de fonctionnaires honnêtes, compétents et motivés. En effet, les ISC devraient encourager la sélection des fonctionnaires uniquement sur la base de leur intégrité et de leur compétence. S'il est vrai qu'un faible nombre d'ISC disposent de codes de déontologie formels applicables à l'ensemble de la fonction publique, beaucoup d'entre elles disposent d'un certain nombre de normes de conduite.

Pour l'établissement d'un code de déontologie dans ce domaine (comme le Code de déontologie de l'INTOSAI à l'intention des contrôleurs du secteur public), il a été suggéré de définir les principes applicables au comportement des fonctionnaires publics, notamment : l'intégrité, l'objectivité, l'impartialité, l'honnêteté et le professionnalisme.

Ressources

Plusieurs ISC ont fait savoir qu'elles n'ont pas les moyens pour effectuer le travail qu'elles estiment nécessaire. Il s'agit d'un problème sérieux qui devra être examiné d'une manière ou d'une autre. L'INTOSAI elle-même pourrait contribuer à l'analyse de ce problème.

Sous-thème IB. Méthodes et techniques des ISC dans la prévention de la corruption et de la fraude (vice-président : Corée; animateurs : Kenya, Tonga; rapporteurs : Chili, Afrique du Sud; liaison technique : Uruguay)

Même si le mandat et les activités des ISC dans la prévention et la détection de la fraude et de la corruption sont extrêmement variables, les ISC se sont cependant accordées à reconnaître que le contrôleur et les contrôles sont des éléments significatifs pour réduire la fraude et la corruption. Il a été convenu que la dissuasion et la prévention sont plus rentables que la détection et la poursuite de la fraude et de la corruption. Nous allons maintenant aborder quelques-uns des aspects les plus significatifs dont traitent spécifiquement les rapports nationaux et les séances de travail.

La plupart des ISC ont admis que leurs rapports de vérification devraient être rendus publics en temps opportun, même si les pratiques concernant la modalité et le moment de la diffusion des résultats de la vérification varient considérablement. Parmi les questions qui méritent d'être considérées, on a également cité la nécessité pour l'ISC de développer des relations avec les médias.

Les ISC ont noté que certains programmes accusent un plus grand nombre de faiblesses que d'autres et que ces programmes à haut risque par leur nature ou leur fonction encouragent un environnement qui favorise la fraude et la corruption.

En général, les ISC se sont accordées à affirmer qu'elles devraient assurer le suivi rigoureux des recommandations; la plupart ont toutefois fait savoir qu'elles manquent des moyens formels leur permettant d'y donner suite.

Elles ont souvent fait remarquer que les indicateurs de fraude sont difficiles à cerner; il existe cependant des indicateurs génériques presque toujours présents, et pour s'assurer de les reconnaître, les contrôleurs doivent se fonder sur l'expérience technique, le sens professionnel et une compréhension claire de la manière dont la fraude a été commise. La plupart des ISC considèrent que le manque d'expérience et de qualification est le principal écueil rencontré en ce sens. Les ISC ont en général reconnu qu'il devrait y avoir une collaboration plus étroite entre les ISC pour mettre en commun leurs expériences concernant la fraude et la corruption.

La position des ISC concernant l'information financière communiquée (déclarations de biens et d'intérêts) des fonctionnaires publics varie énormément; qui est tenu de faire ces déclarations, sur quoi elles doivent porter, avec quelle fréquence elles devraient être effectuées et qui devrait prendre en charge l'examen de ces déclarations. Beaucoup d'ISC ont affirmé que l'examen des

déclarations devrait relever de la responsabilité du gouvernement et non des ISC. Certaines ont fait savoir que les déclarations s'étaient avérées utiles pour prévenir la fraude et la corruption, alors que d'autres en contestent l'utilité. La plupart des ISC ont indiqué que, dans leur pays, les hauts fonctionnaires et hommes politiques sont tenus de faire des déclarations de biens sous une forme ou une autre.



L'engagement des contrôleurs généraux à titre de représentants thématiques a contribué au succès du Congrès. On reconnaît sur la photo M. Eric Harid, contrôleur et vérificateur général du Zimbabwe, qui a animé le sous-thème 1A.

S'il est vrai que rares sont les ISC disposant d'une procédure leur permettant d'accueillir les informations apportées par le public, certaines estiment que cela pourrait renforcer un environnement préventif et contribuer à identifier les actes frauduleux.

Recommandations du thème I

Les ISC ont admis que la fraude et la corruption constituent des problèmes importants qui sévissent dans tous les pays à divers degrés, et que les ISC peuvent et doivent s'efforcer de créer un entourage défavorable à la fraude et à la corruption. En application de la Déclaration de Lima, adoptée par l'INTOSAI en 1977, les ISC ont convenu qu'elles devraient être indépendantes et disposer des pouvoirs requis pour contribuer efficacement à réduire la fraude et la corruption. Il a également été convenu que, dans la mesure du possible, les ISC devraient :

- 1. parvenir à un niveau suffisant d'autonomie financière et opérationnelle, et à une couverture suffisante de leurs activités de contrôle;
- 2. jouer un rôle plus actif dans l'évaluation de l'efficience et de l'efficacité des systèmes de contrôle financier et de contrôle interne et faire un suivi plus rigoureux des recommandations des ISC;
- 3. concentrer la stratégie de la vérification sur les services et opérations les plus vulnérables à la fraude et à la corruption, en mettant au point des indicateurs efficaces de haut risque de fraude;
- 4. déterminer un moyen efficace pour rendre publics les rapports de vérification et toute autre information pertinente, y compris l'établissement de bonnes relations avec les médias;

- 5. élaborer des rapports de vérification compréhensibles et faciles d'accès;
- 6. envisager une coopération plus étroite avec d'autres organismes nationaux et internationaux luttant contre la corruption;
- 7. favoriser l'échange d'expériences avec d'autres ISC concernant la fraude et la corruption;
- 8. favoriser la mise en place de procédures de gestion du personnel dans la fonction publique, afin de sélectionner, de retenir et de motiver les employés honnêtes et compétents;
- 9. promouvoir l'établissement de directives relatives à l'information financière exigée des fonctionnaires, et en assurer le suivi dans le cadre du processus permanent de contrôle;
- 10. utiliser le Code de déontologie de l'INTOSAI pour promouvoir des normes d'éthique plus élevées et un code de déontologie applicable à la fonction publique;
- 11. étudier la création et la diffusion d'une procédure permettant d'accueillir et de traiter les informations apportées par le public concernant les irrégularités perçues;
- 12. continuer le travail relatif à la fraude et à la corruption dans les commissions et groupes de travail de l'INTOSAI, avec la Commission des normes de contrôle qui étudiera ces aspects dans le cadre du guide de mise en oeuvre compris dans le cadre plus général des normes.

Thème II: Amélioration du gouvernement d'un État par le travail des ISC - résultats des commissions et des groupes de travail de l'INTOSAI

Au cours de l'exercice triennal qui s'est écoulé entre le XV^e et le XVI^e INCOSAI, les cinq commissions permanentes et les trois groupes de travail de l'INTOSAI ont mené un grand nombre d'activités, qui ont abouti à plusieurs produits de grande utilité (voir à la rubrique Publications à signaler, page 22, pour la liste complète des produits). Il est donc évident que la vie de l'INTOSAI dans la période qui sépare deux congrès est d'une grande richesse. Un nombre croissant d'ISC participent aux commissions et groupes de travail et de plus en plus d'activités – séminaires, réunions de commissions et consultations - sont réalisées.

Les commissions et groupes de travail continuent également à jouer un grand rôle dans les congrès triennaux de l'INTOSAI, où ils présentent les résultats de leurs travaux et sollicitent des suggestions pour les plans de travail des trois années suivantes. Tous les produits présentés à Montevideo de même que l'ensemble des plans de travail qui seront mis en oeuvre entre 1998 et le prochain congrès de 2001 ont été adoptés. De plus, au XVIe INCOSAI, les commissions et les groupes de travail ont consacré une partie de leurs débats à la façon dont ils pourraient contribuer à l'excellence de la régie et à la lutte contre la fraude et la corruption.

Les délégués ont convenu que les ISC jouent un rôle important dans l'amélioration de la gestion des finances publiques. En favorisant une gestion financière solide, la transparence et la responsabilisation dans la fonction publique, les ISC contribuent au bon fonctionnement tant du secteur public que du processus démocratique. Plus particulièrement, ces efforts permettent également d'assurer une protection renforcée contre les actes de fraude et de corruption. Plus précisément, on a souligné que des normes de haute qualité représentaient des outils importants dans le combat contre la

fraude et la corruption. On a cité l'exemple des Directives relatives aux normes comptables de l'INTOSAI et de son guide pour la mise en oeuvre, qui peuvent aider énormément à améliorer l'environnement de la gestion des affaires financières et à susciter un niveau de transparence dans les rapports financiers qui aide à prévenir et à détecter la fraude et la corruption.

Dans chacun des huit groupes de discussion des sous-thèmes qui constituaient le thème II, plusieurs questions communes ont été soulevées et elles ont été résumées par les Pays-Bas, président du thème II. Une des grandes questions communes est le besoin d'assurer une plus grande coordination et coopération entre les huit commissions et groupes de travail. Beaucoup de délégués ont souligné, par exemple, que les récents documents sur la dette publique, l'informatique, l'environnement, la privatisation et l'évaluation de programmes devraient être étudiés par les commissions des normes de contrôle, des normes de comptabilité et de contrôle interne et qu'elles devraient être intégrées à leurs produits, s'il y a lieu. En corollaire, on a abordé la nécessité d'élaborer et d'institutionnaliser des méthodes pratiques pour échanger de l'information et communiquer entre les commissions et groupes de travail, de même qu'entre ceux-ci et les membres en général de Ces discussions ont débouché deux recommandations suivantes qui visent les travaux des huit commissions et groupes de travail et qui ont ensuite été adoptées en séance plénière :

- 1. Tous les commissions et groupes de travail permanents ont été encouragés à identifier les domaines d'intérêt commun avec d'autres commissions et groupes de travail, afin de coordonner les activités et de soumettre leurs conclusions et éventuelles actions communes lors du XVII^e INCOSAI.
- 2. Afin d'améliorer les communications entre les commissions permanentes et groupes de travail et entre tous les organismes de l'INTOSAI, et les membres de l'INTOSAI, ont été suggérées les mesures suivantes, complémentaires des versions écrites des documents : a) établir un index sur Internet avec des liens à toutes les pages d'accueil et les adresses électroniques de la communauté de l'INTOSAI; b) renforcer l'utilisation des CD-ROM pour la diffusion de volumes considérables d'information, notamment les annuaires, bibliographies et cours de la communauté de l'INTOSAI; c) créer un groupe de travail chargé de jeter les bases de l'infrastructure



Le thème II était sous la présidence de la Cour de vérification des Pays-Bas, sous la direction de (de gauche à droite) M^{me} Saskia Stuiveling, membre; M. Henk Koning, président; et M. Tobias Witteveen, secrétaire général. Les Pays-Bas ont joué un grand rôle en coordonnant et en résumant les travaux des huit sous-thèmes qui faisaient partie du thème II.

générale de communication applicable à l'INTOSAI et de mettre au point des présentations et procédures normalisées.

Les débats, les conclusions ainsi que le texte complet de toutes les recommandations provenant des huit commissions et groupes de travail suivent, et ils sont extraits de la Déclaration de Montevideo qui a été adoptée au XVIe INCOSAI.

Sous-thème IIA: Commission des normes de contrôle (président, Suède; animateur: Namibie; rapporteur: Australie; liaison technique: Uruguay)

Les débats ont tourné autour de quatre sujets : l'élaboration d'un guide pour la mise en oeuvre des normes de contrôle; un projet de réaménagement des Normes de contrôle; la mise au point d'une approche pour la normalisation des présentations des bibliographies de l'INTOSAI sur Internet; l'utilisation des Normes de contrôle et du Code de déontologie de l'INTOSAI (Code de déontologie de l'INTOSAI à l'intention des contrôleurs du secteur public) dans le travail de prévention et de détection de la fraude et de la corruption mené par les ISC.

Les membres ont abouti à la conclusion générale qu'il existe actuellement un vaste « cadre de normes de contrôle », composé des éléments suivants : la Déclaration de Lima, notamment ses principes généraux concernant le contrôle dans le secteur public, en est le fondement; le Code de déontologie, qui expose les valeurs et les principes qui doivent guider la pratique quotidienne des contrôleurs, représente le niveau suivant. L'un des principes soulignés par le Code de déontologie est l'obligation faite au contrôleur d'appliquer les normes de contrôle généralement reconnues. Enfin, les Normes de contrôle contiennent les postulats et principes applicables aux travaux de contrôle; les guides et directives, qui constituent le quatrième niveau, fournissent une assistance pratique aux ISC pour la mise en oeuvre des Normes dans leur sphère d'attribution.

Élaboration d'un guide pour la mise en oeuvre des Normes de contrôle

Il a été convenu que le guide pour la mise en oeuvre des Normes de contrôle viendrait compléter l'ensemble des normes de l'INTOSAI et constituer le quatrième niveau du cadre mentionné ci-dessus. Dans les réponses au questionnaire adressé en 1997 par la Commission des normes de contrôle aux ISC, celles-ci ont demandé l'élaboration de ce guide.

Au cours des débats, des participants ont jugé que ce guide pourrait aider les ISC à mettre en oeuvre les Normes de contrôle dans leur pays. Dans l'élaboration du guide, les membres ont noté qu'il serait important de rester attentif aux différents contextes culturels, linguistiques, légaux et sociaux qui existent dans les pays de l'INTOSAI. Les membres ont par ailleurs convenu que la Commission devrait définir les meilleures pratiques au regard desquelles les ISC pourraient évaluer leurs propres activités. Les ISC ont aussi remarqué que le guide devrait être rédigé en consultation avec d'autres commissions permanentes et groupes de travail afin d'harmoniser leurs approches.

Projet de réaménagement des Normes de contrôle

En ce qui concerne la proposition de revoir et de mettre à jour les normes de contrôle, les membres ont noté que tant le libellé que le contenu des Normes restent dans l'ensemble pertinents et appropriés. Les membres ont toutefois reconnu que, depuis la rédaction du Code de déontologie, il y a un certain chevauchement entre ces dispositions et celles qui touchent à la conduite éthique contenues dans les Normes de contrôle. Par ailleurs, l'évolution rapide du contrôle dans des

domaines tels que le contrôle informatique et le contrôle écologique n'est pas pleinement prise en considération dans les Normes de contrôle. Ces deux facteurs sont à l'origine du projet de réaménagement des Normes de contrôle afin de préciser les liens existant entre le Code de déontologie et les Normes de contrôle et de faciliter la mise à jour afin de maintenir le caractère vivant et la pertinence des Normes de contrôle. Tout réaménagement devrait également prendre en considération les avis des membres au sujet de l'éventuelle introduction ou mise à jour de domaines tels que le contrôle de gestion, le contrôle interne et la fraude et la corruption.

Mise au point d'une approche de la normalisation des présentations des bibliographies de l'INTOSAI sur Internet

Il a été convenu que le moyen le plus simple et le moins coûteux de tenir à jour une bibliographie est de l'afficher sur Internet. Les ISC pourraient ainsi tenir constamment à jour les informations relatives à leurs propres produits. Cette solution exige des présentations et des procédures normalisées. Il a été noté que ce travail devrait être réalisé en coopération avec d'autres commissions permanentes et groupes de travail et avec le concours du Secrétariat général de l'INTOSAI.

Utilisation des Normes de contrôle et du Code de déontologie par les ISC dans leur travail de prévention et de détection de la fraude et de la corruption

Les membres ont noté que tous les éléments d'une société sont tenus d'agir conformément aux plus hautes normes d'éthique. En outre, la prévention et la détection de la fraude et de la corruption n'est pas la première des missions des ISC. Les Normes de contrôle de l'INTOSAI énoncent clairement qu'il incombe à l'entité contrôlée, et non au contrôleur, d'assurer les contrôles internes les plus aptes à sauvegarder ses ressources. Cependant, l'existence d'ISC indépendantes et impartiales, dont les fonctionnaires hautement qualifiés travaillent en application de normes de contrôle et de déontologie internationalement reconnues, peut avoir un effet dissuasif sur la fraude et la corruption.



Les sept groupes de travail régionaux de l'INTOSAI ont tenu des séances de travail pendant le Congrès. On reconnaît ici les dirigeants de l'Organisation africaine des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI) à leur réunion : M. Leopold Ouedraogo, Burkina Faso; M^{me} Lucy Gwanmesia, Cameroun, M. Kossi Gnandi, Togo, et M. John Robinson, Gambie.

Les membres ont reconnu que les ISC peuvent contribuer à renforcer la conscience morale des fonctionnaires publics, en assurant un travail de qualité effectué par un personnel compétent selon des pratiques appropriées, et en donnant un exemple d'indépendance, d'intégrité et de comportement approprié. Les membres ont aussi convenu que la diffusion des Normes de contrôle et du Code de déontologie de l'INTOSAI et des différents pays pourrait susciter de l'intérêt pour les concepts éthiques et promouvoir la connaissance du rôle et du travail des ISC. Il conviendrait que les ISC, sur la base de leur propre code de déontologie, entament avec les entités soumises au contrôle et les autres parties intéressées des discussions à propos de l'importance que revêtent les normes de déontologie.

Il a été noté au cours des débats que le Code de déontologie s'applique en particulier aux ISC. Il faudrait peut-être s'assurer qu'il est compatible avec d'autres codes professionnels et/ou de comportement applicables à l'ensemble de la fonction publique.

Recommandations du sous-thème IIA:

La Commission:

- 1. estime qu'avec l'élaboration du Code de déontologie de l'INTOSAI, l'Organisation s'est dotée d'un recueil plus complet de normes qui contribuent à renforcer l'indépendance des ISC et leurs activités:
- 2. appuie la nécessité de réaménager les Normes de contrôle afin de préciser les liens existant entre le Code de déontologie et les Normes de contrôle et d'en faciliter la mise à jour, afin de maintenir le caractère vivant et la pertinence des Normes de contrôle.
- 3. appuie l'élaboration d'un guide pour la mise en oeuvre des Normes de contrôle qui reconnaisse l'existence de différents systèmes culturels, linguistiques, légaux et sociaux dans la communauté de l'INTOSAI. Cette élaboration devrait être conduite en consultation avec d'autres commissions permanentes et groupes de travail afin d'harmoniser leurs approches respectives.
- 4. appuie l'établissement d'une approche de la normalisation des présentations et des procédures applicables aux bibliographies de l'INTOSAI sur Internet. Ce travail devrait être mené en coopération avec d'autres commissions permanentes et groupes de travail et avec le concours du Secrétariat général de l'INTOSAI;
- 5. invite les ISC à prendre en considération l'importance pour les contrôleurs d'appliquer des normes de contrôle et de déontologie généralement reconnues, afin de contribuer à la prévention et à la détection de la fraude et de la corruption;
- 6. prie les ISC de participer activement au renforcement de la conscience morale dans la fonction publique en assurant un travail de qualité, en favorisant l'échange de vues sur les normes de déontologie avec les institutions soumises au contrôle et les autres parties intéressées, en donnant l'exemple par leur indépendance, leur intégrité et leur conduite appropriée.

Pour plus de renseignements, communiquer avec la : **Commission des normes de contrôle**, Bureau de vérification de la Suède, Drottinggatan 89, S-10430 Stockholm, Suède (téléphone : 46-8-690-4000; télécopieur : 46-8-690-4123; courriel : int@rrv.se.).

Sous-thème IIB: Commission des normes de comptabilité (président: États-Unis; animateur: Cameroun; rapporteur: Canada; liaison technique: Uruguay)

Ce sous-thème a porté sur le travail de la Commission des normes de comptabilité (CNC) de l'INTOSAI, et les échanges ont tourné autour de trois grands sujets :

- 1. le Guide pour la mise en oeuvre des directives relatives aux normes comptables : rapports sectoriels et généraux du secteur public (Guide de mise en oeuvre);
- 2. l'utilité du Guide de mise en oeuvre et d'autres produits élaborés par la CNC dans la prévention et la détection de la fraude et de la corruption;
- 3. le Plan de travail de la Commission pour les trois prochaines années.

Guide pour la mise en oeuvre

Au cours de cette partie de la séance de travail, les participants ont apporté à la CNC leurs expériences dans l'utilisation des concepts contenus dans le Guide pour la mise en oeuvre. Il a en général été admis que le Guide est très utile, notamment dans la situation récente de certains gouvernements qui sont en situation de transition vers l'adoption de la comptabilité d'exercice ou le renforcement de leurs pratiques d'établissement des rapports financiers. S'il est vrai que le Guide ne recommande pas spécifiquement la comptabilité d'exercice, il illustre les avantages de cette méthode de comptabilité et constitue en ce sens un outil efficace permettant d'aider les ISC à travailler avec leur gouvernement à cet égard.

Il a été noté que les ISC ne disposent pas dans l'ensemble des pouvoirs requis pour obliger leur gouvernement à utiliser le Guide. Il a toutefois été convenu que les ISC devraient encourager activement leur gouvernement à améliorer leurs rapports financiers en utilisant le Guide lorsqu'il sera approprié.

Utilité du Guide pour la mise en oeuvre et d'autres produits de la CNC pour la prévention et la détection de la fraude et de la corruption

Au cours de cette partie de la séance, les participants ont émis un certain nombre de commentaires relatifs à la façon d'utiliser le Guide et les autres produits de la CNC dans la prévention et la détection de la fraude et de la corruption. En général, ils estiment que le Guide fournit une bonne occasion d'améliorer l'environnement de la gestion des affaires financières et assure un niveau de transparence dans l'élaboration des rapports financiers, qui aide à prévenir et à détecter la fraude et la corruption.

Il a été noté que la publication des rapports financiers conduira les autorités financières à être plus exigeantes envers elles-mêmes au moment de préparer ces informations. Cette responsabilisation croissante est un élément dissuasif significatif vis-à-vis de la fraude et de la corruption. Cependant, il y a eu consensus que les rapports publics et de contrôle devraient être élaborés en temps voulu afin de permettre la détection et la prévention efficaces de la fraude et de la corruption. Bien que certains délégués aient déclaré que la prévention et la détection de la fraude et de la corruption ne figuraient pas parmi leurs responsabilités explicites, il a en général été reconnu que le processus de contrôle pourrait permettre de détecter la fraude et la corruption et qu'il pourrait également constituer un élément de dissuasion important. Il a par ailleurs été noté que les ISC devraient tenir compte du risque de fraude et de corruption lors de la planification des domaines prioritaires de la vérification.



Les responsables du sous-thème IIF présentent un rapport des échanges très animés qu'ils ont eus sur le contrôle des privatisations.

Les délégués ont également remarqué que les conditions requises pour l'établissement de rapports de qualité sont nécessairement aussi de bons dispositifs de contrôle interne, essentiels à la prévention et à la détection de la fraude et de la corruption. A la lumière de ces considérations, il a été suggéré que les ISC concentrent leurs efforts sur la révision des contrôles internes. Il a par ailleurs été suggéré que le travail des vérificateurs internes pourrait être efficacement mis à profit par les ISC à cet égard.

Plan de travail de la Commission pour les trois prochaines années

La CNC a proposé de réaliser les trois grands projets ci-après pour le XVII^e INCOSAI en 2001 :

- 1. Élargir le Guide de mise en oeuvre afin d'y inclure une section relative aux explications et aux analyses des résultats financiers et de gestion. Cette section fournirait les directives applicables à l'analyse et à l'explication des résultats financiers et de gestion de programmes de l'exercice, comparés, au besoin, aux exercices précédents. Avec l'ajout de cette section, le Guide contiendra les composantes essentielles d'un rapport de responsabilisation qui permettra au gouvernement de rendre des comptes aux citoyens concernant les ressources qui lui ont été confiées.
- 2. Formuler des commentaires sur les propositions de normes comptables du Comité du secteur public (CSP) de la Fédération internationale des comptables (IFAC). En 1998, le CSP a entrepris un projet pluriannuel de normes, pour mettre au point un ensemble de normes et lignes directrices de base sur l'information financière recommandées pour le secteur public. Les observations émises par la CNC contribueront à assurer que les différentes approches et traditions des ISC et les besoins de toutes les ISC seront pris en considération dans l'élaboration de ces normes et lignes directrices.
- 3. Mettre à jour le Guide de mise en oeuvre afin qu'il reflète les nouveaux commentaires émis par les ISC au sujet du Guide après sa première publication ainsi que les révisions qu'il serait utile d'y apporter sur la base des contributions des ISC concernant les normes comptables publiées par d'autres organisations professionnelles, et actualiser, le cas échéant, les autres documents de la CNC.

Au cours de cette partie de la séance, les participants ont émis leurs avis concernant le plan de travail pour les trois prochaines années. Il a en général été convenu que le plan de travail proposé est pertinent et utile. Il a en général été admis qu'il conviendrait d'ajouter une nouvelle section au Guide relative à la discussion et à l'analyse des résultats financiers et de gestion. Plusieurs ISC ont en particulier fait remarquer que le projet de discussion et d'analyse est très important, puisqu'il permet d'examiner ce qu'il y a derrière les chiffres et de fournir des analyses intelligentes des résultats des activités publiques, y compris l'examen des mesures de gestion. Il a également été convenu qu'il faudrait présenter des cas concrets.

Il y a eu consensus en ce sens que les ISC représentées par la CNC devraient participer au processus de commentaire des exposés-sondages de l'IFAC afin de contribuer à assurer que le point de vue et les expériences des ISC soient dûment pris en considération dans les normes publiées par l'IFAC. Il a aussi été noté que les normes de l'IFAC s'inspirent de celles préalablement mises au point pour l'information financière du secteur privé, en les adaptant si nécessaire afin de traduire la nature particulière de certaines activités publiques. Cette approche permettra d'harmoniser, dans la mesure du possible, la comptabilité des secteur public et privé, ce qui a été considéré comme important par plusieurs délégués. L'importance des liens établis entre l'information de gestion, budgétaire et financière a aussi été soulignée par certains délégués. La proposition de la Commission de mettre périodiquement à jour le Guide ainsi que certains autres documents de la CNC a été retenue par la majorité des ISC.



Des dirigeants de l'INTOSAI réunis pour une photo de groupe pendant la pause d'une séance plénière (de gauche à droite : M. Ubaldo Nieto de Alba (Espagne), vice-président du Congrès; M. Seung-hun Hahn (Corée), hôte de l'INCOSAI de 2001; M. Guillermo Ramirez (Uruguay), président du Congrès et nouveau président du Comité directeur; et M. Franz Fiedler (Autriche), secrétaire général de l'INTOSAI.

Recommandations du sous-thème IIB

La Commission recommande :

- 1. au Congrès d'adopter le Guide pour la mise en oeuvre des directives relatives aux normes comptables : rapports sectoriels et généraux du secteur public.
- 2. aux ISC de promouvoir le Guide auprès de leur gouvernement respectif, le cas échéant, afin de garantir la transparence de l'information financière et la responsabilisation publique et de contribuer ainsi à prévenir et à détecter la fraude et la corruption.
- 3. d'adopter le Plan de travail de la Commission pour l'exercice 1999-2001 tel qu'il a été proposé.

Pour plus de renseignements, communiquer avec la : **Commission des normes de comptabilité**, U.S. General Accounting Office, pièce 7806, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548 USA (téléphone : 202-512-4707; télécopieur : 202-512-4021; courrier : oil@gao.gov).

Sous-thème IIC : Commission des normes de contrôle interne (président : Hongrie; animateur : Belgique; rapporteur : Costa Rica; liaison technique : Uruguay)

Depuis sa création en 1984, la Commission des normes de contrôle interne a porté son attention sur quatre domaines essentiels : les concepts et les objectifs du contrôle interne; la composante minimale des normes de contrôle interne susceptible d'être utilisée par tout pays comme cadre pour la mise en oeuvre d'un système spécifique de contrôle interne; la mise en place d'un système de contrôle interne; le suivi périodique de l'efficacité du système de contrôle interne mis en place. Les travaux initiaux de la Commission ont abouti à l'adoption des Directives générales concernant les normes de contrôle interne, par le XIVe INCOSAI, à Washington, D.C., en 1992, de même qu'à une conférence internationale en 1997 et à une bibliographie.

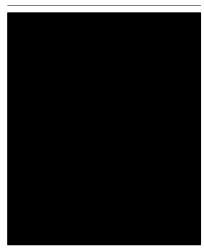
Le document de discussion du thème IIC a ouvert la voie aux échanges de Montevideo qui ont donné lieu à des accords sur les grands points suivants. Les délégués ont convenu que les recommandations et déclarations contenues dans le Guide d'information sur l'efficacité des contrôles internes : Expériences des ISC dans la mise en oeuvre et l'évaluation des contrôles internes, sont des instruments utiles permettant aux ISC de créer leurs propres systèmes de contrôle interne, de renforcer leur capacité et d'évaluer leurs activités. La Commission a remercié les ISC de l'Afrique du Sud, de la Bolivie, de la Chine, du Costa Rica, de l'Égypte, des États-Unis, de l'Islande, du Japon, de la Nouvelle Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et du Tonga pour leurs précieuses contributions.

Les délégués ont aussi indiqué que les conclusions issues de la Conférence tenue à Budapest en 1997 et de la Réunion du Groupe d'experts spécial, tenue en Hongrie en 1998, ont mis en évidence la nécessité d'élargir les principes conceptuels du contrôle interne sur la base de l'échange d'expériences entre tous les membres de l'INTOSAI et d'examiner les directives actuelles sur le contrôle interne afin de décider s'il y a lieu de les mettre à jour. Les systèmes de contrôle interne efficaces et efficients sont l'un des moyens aptes à prévenir et à détecter la fraude et la corruption.

Recommandations du sous-thème IIC

La Commission recommande ce qui suit :

- 1. La Commission des normes de contrôle interne devrait examiner la nécessité de mettre à jour les Directives pour l'élaboration des normes de contrôle interne adoptées par le XIV^e INCOSAI à Washington D.C. en 1992, afin qu'elles deviennent un outil moderne permettant d'appuyer la gestion des institutions publiques et le travail des ISC. Cette mise à jour devrait comprendre la mise au point d'un modèle commun de contrôle interne et un guide cohérent en matière d'évaluation.
- 2. Il est recommandé aux ISC d'examiner la possibilité d'adopter la définition du contrôle interne contenue dans les directives adoptées par le XIV^e INCOSAI à Washington D.C. en 1992. De plus, les commissions et groupes de travail de l'INTOSAI



Le Congrès a adopté par acclamation la dernière publication de la Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI, le Code de déontologie à l'intention des contrôleurs du secteur public de l'INTOSAI.

devraient coordonner leurs efforts concernant le contrôle interne afin de garantir l'utilisation uniforme de cette définition.

- 3. La Commission des normes de contrôle interne devrait encourager la tenue d'une conférence à la fin de l'an 1999 ou au début de l'an 2000 afin d'examiner les questions suivantes :
- les responsabilités de la direction dans la création et le maintien de systèmes appropriés de contrôle interne;
- le rôle du contrôle interne et du contrôle externe dans l'appréciation et l'évaluation des contrôles internes ainsi que des méthodes et techniques de gestion;
- le suivi des recommandations sur le contrôle interne et externe;
- l'évaluation des risques du contrôle dans les processus de décentralisation administrative;
- l'étude des éventuelles modifications à apporter aux directives pour l'élaboration des normes de contrôle interne.
- 4. Les résultats de cette conférence devraient faire l'objet d'une brochure contenant les principales directives concernant le contrôle interne.
- 5. Reconnaissant la valeur de la bibliographie et la nécessité d'en actualiser le contenu et la présentation, la Commission des normes de contrôle interne devrait travailler de concert avec d'autres commissions et groupes de travail qui sont à l'heure actuelle en train d'élaborer ou de mettre à jour leurs bibliographies afin d'en normaliser le format et d'en faciliter l'accès aux ISC au moyen de références croisées.

Pour plus de renseignements, communiquer avec la : **Commission des normes de contrôle interne**, State Audit Office, Apaczai Csere Janos U. 10, H-1052 Budapest, Hongrie (téléphone : 36-1-318-8799; télécopieur : 36-1-338-4710).

Sous-thème IID : Commission pour le contrôle de la dette publique (président : Mexique; animateur : Portugal; rapporteur : Jordanie; liaison technique : Uruguay)

Lorsque la Commission pour le contrôle de la dette publique (CDP) a présenté son premier guide lors du XV^e INCOSAI,

conjointement avec son programme de travail pour le cycle triennal 1995-1998, elle a pris en considération un certain nombre de suggestions précieuses concernant la publication et la distribution de son « Orientation sur la définition de la dette publique et sa communication » et l'élaboration de son programme de travail.

En préparation au Congrès de Montevideo, la CDP a préparé un document de discussion qui décrit les produits mis au point depuis 1995 et souligne les questions d'intérêt de son programme de travail pour la période 1998-2001. Les deux guides élaborés par la CDP depuis le XVe INCOSAI, à savoir, le guide d'évaluation et de détermination de la dette publique réelle et éventuelle et le guide de planification et de contrôle des contrôles internes de la dette publique ont été présentés et leurs questions connexes examinées dans ce contexte.

Quant aux travaux futurs, deux questions ont été présentées, dont la première relative à la hausse croissante de la complexité, de l'incertitude et de la volatilité des marchés financiers internationaux, qui représente un enjeu de taille pour la plupart des gouvernements puisque l'augmentation des risques et du service de la dette les oblige à réexaminer leurs stratégies de gestion de la dette et leurs critères d'évaluation des niveaux acceptables d'endettement.

En ce sens, les rapports existant, d'une part, entre les politiques budgétaire et économique et la taille, le profil et le coût de la dette publique et, d'autre part, les rapports entre la dette publique et la stabilité des marchés des capitaux nationaux et internationaux, ont acquis une importance cruciale pour les parlements et les gouvernements. La tâche consistant à introduire ces ajustements et à contrôler l'application de ce nouveau cadre aux opérations de gestion ouvre de nouvelles perspectives de contrôle aux ISC, qui exigent de nouvelles méthodes et approches, une présence plus active du contrôle et la créativité nécessaire pour se doter des moyens techniques requis pour faire face à cet enjeu.

La deuxième question présentée au cours des débats est que la plupart des gouvernements sont tenus, aux termes de leur législation, d'honorer d'autres engagements de grande portée et de nature diverse, qui peuvent à l'avenir représenter des charges budgétaires supplémentaires et limiter leur souplesse financière future. Ces engagements comprennent des obligations telles que le versement des pensions de retraite des fonctionnaires et, en général, toutes les prestations de sécurité sociale et les soins de santé, ainsi que les garanties d'emprunt, assurances et lettres d'accord.

Au cours des séances de travail, des délégués de toutes les régions et de tous les systèmes de contrôle ont fait un grand nombre de contributions. Les nombreuses questions débattues ont été dûment examinées et des contributions précieuses ont été recueillies pour orienter les actions de la Commission. Les contributions et commentaires des délégués ont indiqué que le guide élaboré et publié par la CDP pour faciliter le contrôle des opérations de la dette publique représentait une référence technique utile pour les ISC. Bien des contributions des délégués constituaient des propositions directes.

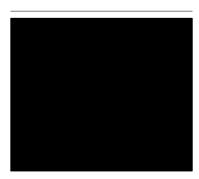
Plusieurs délégués ont signalé qu'il fallait disposer d'un guide concernant les différentes manières de déterminer et de définir les différents éléments de la dette publique. Les méthodes et hypothèses appliquées à l'évaluation des divers titres de créance ont également été considérées comme une question importante à examiner au moment du contrôle de la dette publique. D'autres délégués ont fait remarquer que cela était également nécessaire pour garantir l'efficacité des limites imposées par les législatures au solde total, aux coûts du service et à l'endettement net supplémentaire pour l'année en cours. La plupart des délégués ont reconnu que l'information sur la dette

doit être complète, et comprendre tous les éléments de la dette intérieure et extérieure.

On a souligné la nécessité d'établir une communication efficace entre les systèmes de vérification interne du gouvernement et la fonction de vérification externe de l'ISC. On a également signalé que les contrôles internes de la dette publique devraient être évalués par l'ISC afin d'en assurer l'efficacité. Des contrôles inappropriés et une faible surveillance des opérations de dette publique risquent de favoriser des actes de fraude et de corruption graves.

Selon des délégués, les ISC devraient veiller à assurer la présentation en bonne et due forme du passif éventuel et d'autres obligations importantes, en présentant le plus d'information possible sur ces passifs et sur les facteurs qui pourraient les transformer en dette réelle et de donner aux gouvernements l'information essentielle à la prise de décisions bien fondées concernant les changements des programmes, avant que leurs coûts ne déclenchent des crises susceptibles de menacer la stabilité financière et les bénéfices des programmes pour un grand nombre de secteurs qui en dépendent. L'examen des initiatives adoptées à cet égard pourrait aider les gouvernements à mieux définir, mesurer, analyser et présenter ses principales obligations. Certains ont même suggéré que les ISC doivent s'assurer que seuls soient autorisés les paiements au titre de passifs éventuels dûment comptabilisés.

Certains délégués ont exprimé leur préoccupation concernant le contrôle par les ISC de l'utilisation des ressources financées par la dette publique. Il a également été suggéré que la CDP travaille en collaboration étroite avec d'autres commissions de l'INTOSAI afin d'éviter le chevauchement des efforts et de mettre à profit le travail effectué par d'autres commissions. Il a également été proposé que la CDP trouve des moyens de diffuser ses produits, notamment par la création d'une page Web spécialisée, afin de mettre ses guides à la disposition des ISC et des autres intéressés.



Pour la première fois dans l'histoire de l'INTOSAI, la Commission pour le contrôle informatique a distribué l'un de ses produits sur CD-ROM. Le disque renferme des renseignements sur les mandats des ISC, le répertoire des TI des ISC et des renseignements sur les cours en audit informatique.

Recommandations du sous-thème ICD

La Commission recommande ce qui suit :

- 1. Que les guides élaborés par la Commission de la dette publique en vue d'aider les ISC à planifier et à exécuter des contrôles de la dette publique contribuent à détecter la fraude et la corruption dans la gestion des opérations de dette publique.
- 2. Que la Commission de la dette publique publie les deux guides présentés et les mette à la disposition des membres, après avoir reçu et pris en considération leurs suggestions et contributions, qu'elle doit avoir recu au plus tard le 28 février 1999, et qu'elle

continue à élargir et à mettre à jour ses guides pour proposer aux ISC de nouveaux moyens de participation au contrôle et à l'évaluation des différents aspects des opérations de la dette publique.

- 3. Que les ISC favorisent l'établissement d'un système fiable de contrôle interne et externe permettant de gérer les opérations de la dette publique, afin de contribuer à prévenir et à détecter la fraude et la corruption dans les opérations de la dette plus complexes et devenues nécessaires pour compléter les dépenses budgétaires sans porter atteinte à la stabilité des marchés de capitaux nationaux et internationaux.
- 4. Que la CDP s'engage à élaborer un guide à l'intention des ISC concernant l'élaboration d'études qui contribuent à la prise de conscience par les parlements et les gouvernements des effets de la politique budgétaire sur les résultats de la gestion de la dette publique.
- 5. Que la CDP passe en revue la nature, la gestion et le risque des principaux passifs et engagements publics éventuels afin de proposer aux ISC des moyens d'en encourager la détermination, la comptabilisation, l'évaluation et le contrôle de manière à garantir que le gouvernement rende compte du risque que représentent ces obligations potentielles vu ses responsabilités financières et budgétaires générales.
- 6. Que la CDP continue à rechercher les meilleurs moyens de mettre ses produits à la disposition des membres et des autres parties intéressées (distribution de copies sur papier, revues spécialisées, distribution de fichiers par courrier électronique, page Web permanente, etc.).

Pour plus de renseignements, communiquer avec la : Commission pour le contrôle de la dette publique, Contadoria Mayor de Hacienda, Av. Coyoacan No. 1501, Col. del Valle, Delegacion Benito Juarez, Mexico D.F., Mexique (téléphone : 52-5-534-4792; télécopieur : 52-5-534-1891; courriel : cmhsecrpart@compuserve.com).

Sous-thème IIE : Commission pour le contrôle informatique (président : Inde; animateur : Koweït; rapporteur : Barbade; liaison technique : Uruguay)

Le sous-thème avait pour objectif général de permettre à la Commission d'obtenir des ISC des informations supplémentaires en vue de rédiger la version définitive du plan de travail pour l'exercice qui sera clos lors du XVIIe INCOSAI et d'entreprendre les projets et activités que les ISC jugent utiles et importants. La Commission a indiqué que, depuis sa création en 1992, elle a continué à fournir son assistance aux ISC pour développer leur savoir-faire dans l'utilisation du contrôle informatique. La Commission a identifié plusieurs domaines d'action, dont chacun a été confié à un groupe de travail différent. Le groupe de travail I est chargé du contrôle de gestion des systèmes informatiques, y compris le projet de recherche sur l'EDI. Le groupe de travail II couvre le contrôle des systèmes comptables informatisés, la formation au contrôle informatique, le support informatique au contrôle et comprend le projet de recherche sur l'environnement client-serveur. Depuis 1992, le nombre de membres de la Commission est passé de 12 à 18.

Les débats ont tourné essentiellement autour de l'état d'avancement des travaux relatifs à l'échange d'informations, au développement et transfert des connaissances et au développement des connaissances et compétences. Les séances ont également porté sur le plan de travail futur de la Commission.

Pendant la première partie des débats, les membres ont examiné les divers produits et activités de la Commission. Tous les délégués ont pu assister à une démonstration de deux produits sur CD-ROM; c'était d'ailleurs la première fois qu'une telle présentation avait lieu dans le cadre du rapport d'une commission. Les délégués ont jugé très utiles les produits présentés sur CD-ROM, plus spécialement la compilation électronique des mandats des ISC. Les délégués ont estimé qu'il s'agissait là d'un moyen très pratique de diffuser des volumes élevés de données. On a jugé que l'autre produit sur CD-ROM, Programme d'études en matière d'audit informatique, arrivait à temps pour les ISC qui désirent organiser des cours pour elles-mêmes ou d'autres ISC. Du même souffle, certains délégués ont cependant signalé qu'il fallait continuer à produire des versions papiers de ces documents pour les ISC qui n'ont pas accès à cette technologie.

La Commission a été priée de centrer ses efforts sur le problème du passage à l'an 2000, considéré comme une question critique. Ont été analysées des questions telles que le libellé des opinions de contrôle à formuler en 1999 et les conditions applicables au contrôle des systèmes et de l'adaptation des plans d'urgence. La Commission a communiqué ses plans à cet égard ainsi que la disponibilité des directives et rapports élaborés par certaines ISC, qui pourraient être mis à la disposition d'autres ISC qui en feraient la demande.

Dans le domaine du contrôle de gestion des systèmes informatiques, l'un des avis exprimés concernait la nécessité de centrer l'attention sur les aspects associés à la sécurité. Il a été suggéré de promouvoir la coopération entre la Commission pour le contrôle informatique et la Commission des normes de contrôle interne. En général, les délégués ont estimé que le travail effectué par la Commission au cours de ces trois dernières années s'était avéré utile et important.

Au cours de la deuxième partie des débats, le plan de travail de la Commission pour les trois prochaines années a été passé en revue. Comme par le passé, les activités prévues concernent l'échange d'informations, le développement des connaissances et compétences et le développement et le transfert des connaissances. Ce plan combine les projets permanents, le suivi de projets conclus et de certains nouveaux projets. Les délégués ont estimé que le plan était parfaitement approprié. Des opinions ont été exprimées sur le plan de travail : les nouveaux projets relatifs à la détection et à la prévention de la fraude informatique et à la sécurité des systèmes de communication informatisés pourraient exiger l'assistance de spécialistes. Les suggestions suivantes ont entre autres été formulées : le contrôle de gestion des systèmes informatiques ne devrait pas être considéré comme différent du contrôle ordinaire, compte tenu de la forte présence de l'informatique dans la plupart des entités contrôlées. Il a cependant été reconnu que ces contrôles exigent des compétences particulières. Les délégués ont aussi précisé que la Commission pour le contrôle informatique aura besoin de collaborer avec la Commission des normes de contrôle afin que les normes de contrôle informatique puissent faire partie des normes de contrôle de l'INTOSAI.

Recommandations du sous-thème IIE:

La Commission recommande au Congrès :

- 1. d'adopter les produits et activités de la Commission depuis ces trois dernières années, qui ont été favorablement accueillis au cours des débats;
- 2. d'adopter le plan de travail de la Commission pour les trois prochaines années, préalablement distribué aux participants au Congrès.

Pour plus de renseignements, communiquer avec la : **Commission pour le contrôle informatique,** Office of the Comptroller and Auditor General, 10 Bahadur Shah Zafar Marg, New Delhi 110002, Inde (téléphone : 91-11-323-5797; télécopieur : 91-11-323-5446; courriel : secycag@cag.elhi.nic.in).

Sous-thème IIF: Groupe de travail pour le contrôle écologique (président: Pays-Bas; animateur: Pakistan; rapporteur: Nouvelle-Zélande; liaison technique: Uruguay)

Le Groupe de travail pour le contrôle écologique a mis au point divers produits depuis trois ans, notamment une brochure intitulée « Modalités de coopération des ISC dans le contrôle des accords internationaux relatifs à l'environnement » une vidéo intitulée « Green auditing : A Global Challenge »; un rapport sur l'inventaire des ressources naturelles; et un projet de normes et de lignes directrices sur les méthodes et techniques de contrôle écologique. De plus, le Groupe de travail parraine une page Internet <www.rekenkamer.nl/ea> qui présente une diversité de renseignements pouvant aider les ISC à préparer à exécuter des contrôles écologiques.

En plus d'un rapport sur ces réalisations, le Groupe de travail a discuté des résultats du deuxième questionnaire sur le contrôle écologique (disponible sur support papier et sur la page d'accueil) qui a révélé des progrès sur trois points : premièrement, l'augmentation du nombre des pays ayant une politique écologique; deuxièmement, un nombre croissant d'ISC ayant les pouvoirs nécessaires pour contrôler cette politique; troisièmement, l'accroissement du volume du travail effectué par les ISC dans ce domaine depuis le dernier Congrès tenu au Caire.

Compte tenu de son mandat et de la Déclaration du Caire, le Groupe de travail a proposé un plan de travail et des activités pour les trois prochaines années. Au cours des séances consacrées à l'examen du sous-thème IIF, les participants ont jugé ce plan de travail et des activités approprié. Cependant, le Groupe de travail devrait examiner la nécessité de continuer ses activités à la fin du prochain exercice, et élaborer une proposition qui sera soumise à la considération du Comité directeur en l'an 2000, et au XVII^e INCOSAI, en 2001, en Corée.

Plan de travail et activités

La collecte et la diffusion de renseignements continueront d'être l'une des principales tâches du groupe de travail, et on examinera la possibilité d'élaborer une méthode régionale à cette fin. Étant donné le lien plus étroit qui existe entre les régions de l'INTOSAI et les ISC individuelles et la dimension régionale de nombreuses questions écologiques, le Groupe de travail souhaite développer certaines filières de coopération avec les régions de l'INTOSAI, qui pourraient, entre autres, créer leurs propres groupes régionaux pour le contrôle écologique (pour favoriser cette initiative, le Groupe de travail a lui-même créé des équipes régionales, animées par un « coordonnateur »).

Parmi les sujets ou activités spécifiques auxquels le Groupe de travail devrait s'intéresser d'ici 2001, les participants ont cerné plusieurs domaines importants. Les délégués ont encouragé le Groupe de travail à promouvoir et à faciliter le contrôle des accords internationaux en matière d'environnement, en coopération avec d'autres ISC, notamment en ce qui concerne l'eau potable. Il est conseillé aux ISC qui envisagent la possibilité de contrôler les accords internationaux (que ce soit au niveau international, continental ou bilatéral), d'utiliser la brochure intitulée « Modalités de coopération



Délégués, observateurs et accompagnateurs posent pour une photo de groupe à la Place de l'indépendance de Montevideo.



des ISC dans le contrôle des accords internationaux relatifs à l'environnement » adoptée par le XVIe INCOSAI tenu à Montevideo. Le Groupe de travail facilitera le travail des ISC en faisant une sélection d'accords et de traités environnementaux internationaux (et si cela est possible, les plans de contrôle) à la disposition de toutes les ISC dont les pays ont ratifié ces accords. Le Groupe de travail s'engage à apporter son concours pour organiser des conférences ou ateliers régionaux sur des contrôles coordonnés, conjointement avec les régions intéressées de l'INTOSAI. Deux autres nouveaux projets porteront sur le « développement durable » et sur la « relation entre l'environnement et l'emploi ».

Compte tenu de l'intérêt exprimé par les membres concernant les méthodes et techniques de contrôle écologique, le Groupe de travail poursuit ses activités dans ce domaine et rédigera une brochure sur les normes et directives relatives au contrôle écologique en temps voulu pour qu'elle puisse obtenir le statut de document officiel au XVIIe INCOSAI en l'an 2001. Les ISC sont invitées à formuler leurs commentaires sur la version préliminaire de cette brochure qui leur sera adressée au début de 1999.

Deux questions particulièrement importantes ont été soulevées pendant les débats. Certaines ISC ont souligné qu'elles n'avaient pas le pouvoir de conduire des contrôles écologiques. Cependant, compte tenu des résultats de l'enquête, il est évident que certaines ISC se trouvant dans une situation similaire ont découvert des voies créatives leur permettant d'interpréter leur mandat et de conduire des contrôles de régularité sur les sommes dépensées pour le compte des programmes écologiques. Elles sont ainsi en mesure d'effectuer des contrôles écologiques. De plus, les ISC conviennent que le nouveau domaine du contrôle écologique est particulièrement complexe, notamment du fait de sa dimension internationale. Les ISC peuvent toutefois surmonter ces difficultés en mettant à profit les expériences d'autres ISC, qui peuvent être consultées sur la page d'accueil du Groupe de travail ainsi qu'en échangeant davantage de renseignements les uns avec les autres par courrier électronique et d'autres formes de communication. On a donné de nombreux exemples des avantages d'une telle coopération pendant les séances de discussion.

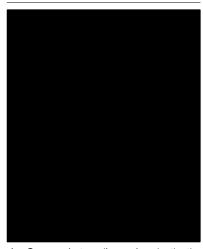
Recommandations du sous-thème IIF

La Commission recommande ce qui suit :

- 1. La stratégie du Groupe de travail pour le contrôle écologique de l'INTOSAI se fonde sur deux principales composantes d'importance égale :
- l'une consiste à continuer à recueillir et à diffuser des informations dans la communauté de l'INTOSAI en favorisant avant tout l'utilisation de la page d'accueil sur Internet du Groupe de travail (www.rekenkamer.nl/ea);
- l'autre consiste à développer la coopération avec les régions d'INTOSAI, qui devraient envisager la possibilité compte tenu de la dimension régionale de bien des questions écologiques de créer leurs propres groupes de travail pour le contrôle environnemental. Il est recommandé à l'INCOSAI d'appuyer cette stratégie du Groupe de travail.
- 2. Il est recommandé à l'INCOSAI d'encourager les ISC à effectuer des contrôles des accords internationaux en matière d'environnement avec la coopération d'autres ISC, de préférence en ce qui concerne l'eau potable. L'INCOSAI conseille aux ISC l'utilisation de la brochure « Modalités de coopération des ISC dans le contrôle des accords internationaux relatifs à l'environnement » adoptée par le XVIe INCOSAI à Montevideo.

- 3. Il est recommandé à l'INCOSAI d'adopter le plan de travail et les activités du Groupe de travail pour le contrôle environnemental pour les trois prochaines années. Au cours de cette troisième période, le Groupe de travail s'engage, entre autres activités:
- à préparer une brochure sur les normes et directives relatives au contrôle environnemental;
- à mener une étude sur la notion de « développement durable »;
- à effectuer une étude préliminaire relative à la « relation entre l'environnement et l'emploi »;
 - à mener une troisième enquête sur le contrôle environnemental.

Pour plus de renseignements, communiquer avec le **Groupe de travail pour le contrôle écologique**, Cour des comptes, Lange Voorhout 8, NL-2514 JK Den Haag, Pays-Bas (téléphone: 31-70-342-4344; télécopieur: 31-70-342-4411; courriel: bjz@rekenkamer.nl).



Le Groupe de travail pour la privatisation a publié ses Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle des privatisations, un exemple d'un des nombreux guides et méthodes utiles que l'INTOSAI fournit à ses membres.

Sous-thème IIG: Groupe de travail pour la privatisation (président: Royaume-Uni; animateur: Argentine; rapporteur: Israël; liaison technique: Uruguay)

Les débats ont tourné autour de quatre aspects du Groupe de travail : la mise en oeuvre des « Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle des privatisations » adoptées par le XVIe INCOSAI; les dispositions relatives à l'échange d'informations et d'expériences; le contrôle des nouvelles formes de privatisation en cours; la vérification de la réglementation économique.

Les participants ont noté que la portée de la privatisation ne se borne pas uniquement à la procédure de privatisation. Les secteurs public et privé travaillent de plus en plus souvent ensemble selon des formes différentes, notamment la sous-traitance, les sociétés mixtes et les concessions, les coentreprises, et la vente de services publics à des marchés étendus. Ces mécanismes, pour lesquels le citoyen devra payer, à titre de contribuable, ou d'usager ou les deux, posent des questions importantes de rentabilisation auxquelles il est souvent demandé aux ISC d'apporter une réponse. La réglementation économique est elle aussi une question d'une importance croissante pour les gouvernements et les citoyens ainsi que pour les industries, quant à l'origine de leurs revenus, y compris ceux qui ont été privatisés, et il est de plus en plus souvent demandé aux ISC de passer en revue les activités des organismes de réglementation.

Directives relatives à la privatisation

Les Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle des privatisations sont des instruments pratiques. Certaines ISC ont déjà commencé à les utiliser dans leur travail et à les faire connaître aux praticiens du secteur public. Le Groupe de travail devra examiner les modalités d'application de ces directives et leur degré de fonctionnement.

Échange d'informations

Un autre moyen important d'accroître l'expertise des ISC est de favoriser l'échange d'informations sur les contrôles de privatisation déjà réalisées. Le Groupe de travail a créé un site Web sur Internet qui fournit les coordonnées permettant de contacter chacune des ISC du Groupe et de consulter le texte des documents de travail élaborés. La page Web est accessible à l'adresse suivante : http://www.open.gov.uk/nao/intosai/home.htm.

Toutes les ISC ont été invitées à fournir des détails sur les secteurs où des contrôles de la privatisation ont été effectués, sur les méthodes de privatisation adoptées dans ces cas, les aspects sur lesquels elle a porté et le nom et les coordonnées de la personne à contacter. Sur la base de ces données, a été dressé un répertoire des contrôles de privatisation qui contient des données-clés sur les 44 ISC ayant répondu à l'invitation qui leur avait été adressée. Toutes les ISC intéressées et impliquées dans des contrôles de la privatisation qui ne l'auraient pas encore fait sont priées de fournir des détails sur leur travail. Le Groupe de travail pourra ainsi mettre à jour le répertoire sur la base de ces nouvelles informations. Par ailleurs, le Groupe de travail est en train d'élaborer un Recueil des leçons tirées des contrôles de la privatisation effectués, sur la base des informations communiquées par les ISC.

Travaux futurs du Groupe de travail

Deux domaines particuliers ont fait l'objet des débats : premièrement, la variété croissante des formes de partenariat entre les secteur public et privé, par exemple l'augmentation des sociétés mixtes publiques/privées et des concessions; deuxièmement, l'importance croissante de la réglementation économique.

Partenariat public/privé et concessions

Au cours de ces dernières années, et dans un nombre croissant de pays, les gouvernements ont envisagé la possibilité de créer des sociétés mixtes avec la participation du secteur privé au financement et à la construction de projets de grande envergure, notamment des autoroutes, des aéroports, des prisons, des hôpitaux ou des systèmes informatiques, en échange desquels les partenaires privés reçoivent en concession l'exploitation de ces services et des paiements par l'État durant la période de la concession pour la fourniture des services en question (par exemple, les prisons) ou des paiements des usagers (par exemple, péages de ponts ou de routes).

Ces arrangements posent des questions importantes, en particulier la question de savoir si cet investissement sera rentable pour le citoyen. Il est par exemple probable que les crédits pour le financement de ces projets seront plus onéreux pour le partenaire privé que pour l'État. Par ailleurs, il est vrai que si l'on peut s'assurer un meilleur profit en plaçant les risques du côté de la partie la plus

apte à les gérer et à introduire les innovations tant de la conception que de l'administration, y compris les économies d'échelle, ces accords pourraient s'avérer avantageux pour le contribuable. Il est important que le secteur public réalise une analyse approfondie du rapport coût-avantages du projet proposé - y compris des solutions de rechange - et qu'il garantisse un processus concurrentiel bien géré. Il est également essentiel que ces projets soient conformes aux lois et suivent un processus concurrentiel transparent. Autrement, la voie serait ouverte à la fraude et à la corruption, indignes en elles-mêmes, mais susceptibles de plus de compromettre l'ensemble du processus et la possibilité qu'elle offre de fournir de meilleurs services aux citoyens.

Réglementation économique

Plus du tiers des ISC ont jusqu'à présent répondu au questionnaire du Groupe de travail relatif au contrôle de la réglementation économique, qui leur a été adressé en juin 1998. Les réponses soulignent le rôle que joue l'administration dans la gestion. Dans bien des pays, par exemple, ceux qui sont en phase de transition, l'État détient la propriété et assure la réglementation des industries concernées. Dans d'autres pays, où la propriété de ces industries est restée dans le secteur privé, des systèmes de réglementation confiés à des organismes publics responsables, agissant indépendamment du gouvernement, ont été développés au fil des ans. Plus récemment, la privatisation de monopoles ou de sociétés dominantes s'est accompagnée dans certains pays de la création d'organismes de réglementation spécifiquement conçus pour ces industries, indépendants des gouvernements. D'autres pays ont cependant préféré ne pas s'engager dans cette voie et continuent à appliquer la législation en vigueur concernant les processus concurrentiels.

Un nombre croissant d'ISC sont en train d'examiner les activités de réglementation économique et de rédiger des rapports qui se traduisent par des effets positifs sous la forme de bénéfices accrus pour les usagers des industries réglementées, de l'amélioration des méthodes opérationnelles des organismes de réglementation et des industries réglementées elles-mêmes.

Conclusions

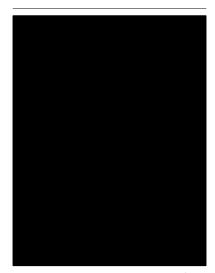
Le partenariat des secteurs public et privé pour la fourniture des services publics est de plus en plus important dans la vie économique des pays. Les ISC sont appelées à jouer un rôle essentiel pour assurer la réussite de ces projets en élaborant des directives, en assurant la transparence et la fiabilité des procédures et en mettant en oeuvre les meilleures pratiques. Or, ce domaine est en évolution constante, de sorte que les ISC doivent maintenir leur expertise et leur compétence pour mener des analyses fondées et constructives de ces opérations, et encourager les organismes publics à associer la sauvegarde de l'intérêt public avec des projets imaginatifs pour assurer l'optimisation des ressources publiques pour les citoyens.

Recommandations du sous-thème IIG

Le Groupe de travail devrait :

- 1. examiner l'efficacité des « Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle des privatisations »;
- 2. continuer à favoriser l'échange d'informations entre les ISC sur les contrôles de privatisation réalisés;
- 3. élaborer des guides relatifs au partenariat entre les secteurs public et privé, aux concessions et à la réglementation économique.

Pour plus de renseignements, communiquer avec le **Groupe de travail pour la privatisation**, National Audit Office, 157-197 Buckingham Palace Road, Victoria, London SW1W9SP, Royaume-Uni (téléphone: 44-1-71-798-7000; télécopieur: 44-1-71-798-7466; courriel: international.nao@gtmet.gov.uk).



Pour aider les membres de l'INTOSAI à mieux collaborer entre eux dans le domaine du contrôle écologique, le Groupe de travail pour le contrôle écologique a publié le dépliant intitulé « Comment les ISC pourraient participer au contrôle des accords internationaux en matière d'environnement ».

Sous-thème IIH: Groupe de travail pour l'évaluation de programmes (président: France; animateur: Maroc; rapporteur: Gabon; liaison technique: Uruguay)

Le rapport présenté au XVI^e INCOSAI au Caire par le Groupe de travail comportait une définition de l'évaluation, une comparaison entre l'évaluation et les autres formes de contrôle, une présentation des différents types d'évaluation et une ébauche de cadre méthodologique. Ces développements étaient appuyés de cas concrets et d'extraits des guides méthodologiques de plusieurs ISC. Ce document a été largement approuvé et a suscité un riche débat au cours duquel les délégués ont suggéré plusieurs orientations pour la poursuite des travaux du Groupe de travail.

Les participants à Montevideo, ont souligné que, plus que dans toute autre forme de contrôle, la pratique de l'évaluation nécessite l'échange d'informations, la communication d'expériences concrètes et la diffusion d'outils méthodologiques. La démarche entreprise en 1992 n'a pas encore produit tous ses effets et doit être prolongée afin de pouvoir compter sur un produit final prêt pour le XVIIe INCOSAI.

Quatre idées principales se dégagent des débats. En premier lieu, les ISC ressentent le besoin de disposer d'une définition des différents types d'évaluation selon leurs objets; mais il est demandé au Groupe de travail de travailler en priorité sur les méthodologies les plus nécessaires, de manière à diffuser rapidement des outils, plutôt que de rechercher une analyse exhaustive. L'analyse doit également prendre en compte les situations et les structures spécifiques des différentes ISC.

En deuxième lieu, de nombreuses ISC recherchent des outils méthodologiques et des modèles leur indiquant la manière de procéder lorsqu'elles développeront une capacité d'évaluation de

programmes. Un guide méthodologique et une banque de données apparaissent nécessaires. Troisièmement, et à cet égard, il est demandé au Groupe de travail de poursuivre ses travaux afin de proposer ce guide lors du prochain Congrès. Il est enfin apparu souhaitable que les travaux du Groupe de travail soient coordonnés avec ceux des autres commissions, en particulier la Commission des normes de contrôle interne et les travaux de l'INTOSAI sur la prévention et la détection de la fraude et de la corruption et la Commission des normes de contrôle, et qu'ils appuient.

Deux questions particulières ont par ailleurs été débattues. D'abord, l'évaluation ne compromet pas l'indépendance des ISC, à la condition que la programmation reste indépendante, que la crédibilité de l'Institution soit intacte et que le professionnalisme des travaux soit garanti. Ensuite, l'évaluation conduit à une coopération avec les organisations publiques; parallèlement, les ISC devraient inciter les administrations et autres organismes publics à réaliser des évaluations indépendantes sur leurs propres activités.

Recommandations du sous-thème IIH

La Commission recommande ce qui suit :

- 1. Cerner les conditions favorables à la mise en oeuvre des évaluations par les ISC et les facteurs permettant de garantir l'indépendance des ISC dans leurs relations avec le pouvoir exécutif ou législatif. Analyser les conséquences de la pratique des évaluations sur les compétences professionnelles et la formation des membres des ISC, leurs structures et leur organisation;
- 2. Poursuivre le travail d'analyse méthodologique et compléter le rapport remis au XVI^e INCOSAI afin d'élaborer un guide méthodologique qui pourrait déboucher sur un projet de document officiel de l'INTOSAI présenté au prochain Congrès;
- 3. Préciser la définition des différentes catégories d'évaluations afin de mettre en évidence les méthodes, techniques et outils applicables dans les différents cas, en particulier les types d'évaluations jugés prioritaires :
- les évaluations de programmes et d'organismes;
- les évaluations de certains programmes de santé et de services sociaux, dans des domaines comme la santé, l'emploi ou l'éducation;
- les évaluations appropriées aux besoins des pays en développement.

Sont également à étudier particulièrement les évaluations qui portent sur les évaluations réalisées à l'initiative des entités contrôlées elles-mêmes :

- 4. expliciter les relations entre l'évaluation et les systèmes d'information et analyser le rôle des ISC pour favoriser l'évaluation de la performance publique;
- 5. établir l'utilité de l'évaluation pour la prévention et la détection de la fraude et de la corruption, notamment en mettant en évidence les lacunes ou les faiblesses des systèmes de gestion et des opérations financières;
- 6. poursuivre le travail de collecte, d'analyse et de traitement de l'information sur les exemples et les méthodes d'évaluation; en assurer la diffusion auprès des ISC, notamment par l'utilisation d'Internet;
- 7. assurer les liaisons qui apparaîtront nécessaires avec les autres instances de l'INTOSAI, notamment la Commission des normes de contrôle interne et la Commission pour le contrôle informatique.

Pour plus de renseignements, communiquer avec le **Groupe de travail pour l'évaluation des programmes**, Cours des comptes, 13, rue Cambon, F-75100 Paris, France (téléphone : 33-1-42989500; télécopieur : 33-1-42600159).

Sept groupes de travail régionaux se réunissent et présentent leur rapport au Congrès

Les congrès triennaux de l'INTOSAI offrent à tous les États membres de nombreuses occasions de réunir et d'échanger de l'information, et les rapports livrés par les sept groupes régionaux de travail de l'INTOSAI en constituent une partie utile. Le fait est d'autant plus important que la plus grande partie des travaux de l'INTOSAI se déroulent à l'échelon régional en Afrique, dans les pays arabes, en Asie, dans les Caraïbes, en Europe, en Amérique latine et dans le Pacifique du Sud. Les rapports régionaux présentés à la plénière ont fait ressortir les nombreuses réalisations importantes des groupes dans des domaines comme la formation, la recherche-développement, l'échange d'information et la coopération bilatérale et interrégionale. De plus, on a présenté un résumé des congrès régionaux de chaque groupe ainsi que les plans des événements et activités à venir. Appuyant cette coopération, la Revue présente ici le nom et l'adresse de sept groupes de travail régionaux et les langues officielles qu'ils utilisent.

AFROSAI (Organisation africaine des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques; arabe, anglais, français): Secrétariat général, B.P. 288, Lomé, Togo (téléphone: 228-210423; télécopieur: 228-217346).

ARABOSAI (Organisation arabe des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques; arabe et français): Secrétariat général, 54, avenue Bilah, Menzah VI (1004), Tunis, Tunisie (téléphone: 216-1-831033; télécopieur: 216-1-767868).

ASOSAI (Organisation asiatique des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques; anglais) : Secrétariat général, 3-2-1 Kasumigaseki, Chyoda-ku, Tokyo 100, Japon (téléphone : 876-926-5846; télécopieur : 876-968-4690; courriel : asosai@ca.mbn.or.ip).

CAROSAI (Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques des Caraïbes; anglais): Secrétariat général, Eric Williams Finance Building, 2 Podium Floor, P.O. Box 340, Port of Spain, Trinité-et-Tobago (téléphone: 868-625-4255; télécopieur: 868-625-5354).

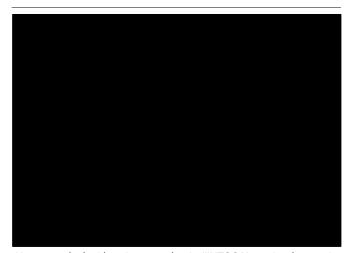
EUROSAI (Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe; anglais, français, allemand, russe, espagnol): Secrétariat général, Fuencarral 81, Madrid 28004, Espagne (téléphone: 34-91-447-8701; télécopieur: 34-91-446-7600; courriel: eurosai@tsa.es).

OLACEFS (Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Amérique latine et des Caraïbes; espagnol): Secrétariat général, Jr. Camilo Carrillo Nr. 14, Jesus Maria, Lima, Pérou (téléphone: 51-1-330-4119; télécopieur: 51-1-330-3280; courriel: caso@condor.gob.pe).

SPASAI (Association des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique Sud; anglais): Secrétaire général, The Audit Office, 48 Mulgrave Street Level 7, P.O. Box 3928, Wellington, New Zealand (téléphone: 64-4-471-6500; télécopieur: 64-4-471-6545; courriel: steveb@oag.govt.nz).

Rapport annuel de l'IDI et transfert du Secrétariat à la Norvège

Le Rapport annuel de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) a porté sur deux grands domaines d'activité : la mise en oeuvre du Programme régional de formation à long terme de l'IDI (PRFLT) et le transfert de l'IDI du Canada à la Norvège.



Une activité régulière des congrès de l'INTOSAI est la réunion du Conseil consultatif de l'Initiative de développement de l'INTOSAI, sous la direction de M. Yvan Gaudette, vice-président directeur, IDI; M. Denis Desautels, vérificateur général du Canada et président de l'IDI; et M. Bjarne Morke-Eldem, vérificateur général de Norvège et, à compter de 2001, nouveau président de l'IDI.

L'INTOSAI a approuvé le PRFLT au Congrès du Caire de 1995 et, depuis ce temps, le Programme a été mis en oeuvre avec succès dans les régions anglophone et francophone de l'AFROSAI, de l'ARABOSAI, de l'ASOSAI, de la CAROSAI, de l'OLACEFS et de la SPASAI. Le PRFLT se compose d'une série de quatre séminaires et ateliers de formation interdépendants qui ont pour but de renforcer la capacité régionale. Depuis 1996, le Programme a été offert à près de 600 participants de 125 Institutions supérieures de contrôle. À titre de président de l'IDI, M. Denis Desautels a signalé dans son rapport à Montevideo: « Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans la contribution inestimable d'un grand nombre d'ISC qui ont généreusement offert gratuitement leurs services pour la conception, l'élaboration, l'adaptation, la traduction, la prestation et la présentation de toutes nos activités de formation ainsi que la diffusion de nos produits ». M. Desautels a poursuivi en remerciant de leur aide financière divers donateurs, comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque asiatique de développement, le PNUD et les organismes d'aide de Norvège, du Danemark, du Canada et des Pays-Bas. Le PRFLT sera entièrement réalisé au cours des deux prochaines années, c'est-à-dire au moment où le Secrétariat de l'IDI sera transféré du Canada à la Norvège.

Le transfert du Secrétariat de l'IDI a été soulevé pour la première fois au Congrès du Caire et approuvé par la suite à Montevideo (voir le texte de la résolution). À cet égard, le vérificateur général de Norvège, M. Bjarne Mork-Eidem, a indiqué au Congrès que son bureau et son pays s'engageaient à assurer le succès continu des programmes de l'IDI dans le monde. Ont aussi pris la parole les représentants du vérificateur général du Zimbabwe, M. Eric Harid, et des Pays-Bas, M. Henz Koning, au sujet du protocole d'entente signé



M. Desautels, Canada, et M. Mork-Eldem, Norvège, signent les documents en vue du transfert du Secrétariat général de l'IDI du Canada à la Norvège en 2001.

par les Pays-Bas et les ISC d'Afrique anglophone, par lequel ces ISC ont conclu un partenariat pour aider à mettre en oeuvre les plans stratégiques à long terme découlant du PRFLT. Le concept de partenariat est connu sous le nom de programme « satellite » et deviendra un élément important de l'IDI dans les années à venir.

Pour plus de renseignements sur les programmes de l'IDI, communiquer avec le Secrétariat de l'IDI, 240, rue Sparks, 11^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0G6, Canada (téléphone 613-995-3708; télécopieur : 613-941-3587; courriel : IDI@oag-bvg.gc.ca).

Les congrès de l'INTOSAI offrent à tous les membres de l'INTOSAI de nombreuses occasions de faire le point sur des questions liées aux affaires courantes de l'Organisation, notamment l'élection des nouveaux membres du Comité directeur et des vérificateurs, l'adoption du budget triennal de l'INTOSAI et d'autres questions opérationnelles. À Montevideo, le Congrès a élu les Institutions supérieures de contrôle suivantes au Comité directeur : Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Brésil, Canada, Corée, Pérou et Tonga. Il a aussi remercié les ISC sortantes des services distingués qu'elles ont fournis à l'Organisation : Australie, Barbade et Mexique. De plus, le Congrès a réélu les Institutions supérieures de contrôle de la Finlande et de l'Afrique du Sud à titre de vérificateurs de l'INTOSAI pour la prochaine période de trois ans. Le Congrès a aussi approuvé les demandes d'adhésion de trois pays, soit la Roumanie, les Palaos et l'Ukraine - ce qui porte à 179 le nombre des membres de l'INTOSAI.

Le Congrès a approuvé le rapport des programmes et activités du Secrétaire général, tout comme le budget de 1999-2001. Pour plus de renseignements sur ce rapport, communiquer avec le Secrétariat général de l'INTOSAI, Dampschiffstrasse 2, A-1033 Vienne, Autriche (téléphone: 43-1-711-71-8478; télécopieur: 43-1-718-0969; courriel: intosai@rechnungshof.gv.at).

Le Congrès a présenté et adopté le rapport annuel 1997 de la Revue internationale de la vérification des comptes publics. Outre qu'il expose la bonne situation financière de la Revue, le rapport décrit le soutien continu apporté par la Revue aux objectifs de communication de l'INTOSAI, notamment par la traduction et l'impression de la Déclaration de Lima dans les cinq langues de l'INTOSAI. La Revue continuera de jouer ce rôle au cours des trois prochaines années en travaillant avec les groupes de travail spéciaux mis sur pied pour étudier la façon dont l'INTOSAI et ses commissions peuvent mieux promouvoir et communiquer les

Résolution concernant le transfert des responsabilités des programmes et activités de l'IDI

ATTENDU QUE l'ISC du Canada a annoncé son intention de transférer à une autre ISC les responsabilités des programmes et des activités de l'IDI le 1^{er} janvier 2001;

ATTENDU QUE l'ISC de Norvège s'est montrée fortement intéressée à assumer la responsabilité du Secrétariat de l'IDI et a fourni les assurances qu'elle obtiendrait l'approbation nécessaire du Parlement norvégien et qu'elle recevrait du gouvernement de Norvège les fonds nécessaires à l'administration du Secrétariat de l'IDI;

ATTENDU QUE les ISC d'Afrique anglophone et l'ISC des Pays-Bas ont conclu une entente visant à lancer un important programme satellite de l'IDI financé par le gouvernement des Pays-Bas;

ATTENDU QUE le Comité directeur de l'IN-TOSAI, à sa réunion de 1996, a accepté de transférer le Secrétariat de l'IDI à la Norvège, et que le Comité consultatif de l'IDI a appuyé le projet à sa réunion de 1998;

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'Assemblée générale de l'INTOSAI :

• confie officiellement à l'ISC de Norvège la responsabilité du Secrétariat de l'IDI à partir du 1^{er} janvier 2001, tout en reconnaissant la nécessité pour l'ISC de la Norvège de participer aux programmes et aux activités de l'IDI et de se familiariser avec ceux-ci dès que possible après le XVI^e IN-COSAI;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que l'Assemblée générale de l'INTOSAI :

• demande aux ISC d'Afrique anglophone et des Pays-Bas de partager leur expérience du lancement d'un important programme satellite de l'IDI avec les autres ISC intéressées; et qu'elle encourage d'autres ISC, qui ont ou peuvent avoir accès aux ressources humaines, matérielles et monétaires nécessaires, à assumer la responsabilité des autres grands programmes d'aide « satellite » en collaboration étroite avec les autres groupes régionaux de l'INTOSAI. Points généraux abordés aux plénières et aux réunions du Comité directeur.

résultats de leurs travaux. Pour plus de renseignements sur le rapport de la *Revue*, communiquer avec : IJGA, pièce 7806, 441 G Street NW, Washington D.C. 20548 USA (téléphone : 202-512-4707; télécopieur : 202-512-4021; courriel : oil@gao.gov).

Les groupes de travail se pencheront sur les communications et l'indépendance

Parmi les questions discutées au Congrès, mentionnons le besoin pour les commissions de l'INTOSAI de trouver des moyens de mieux coordonner et communiquer les résultats de leurs travaux aux membres et à la communauté internationale, et la nécessité pour l'INTOSAI d'aider les ISC membres à accroître leur indépendance, le cas échéant. Comme par le passé, le Comité directeur a réagi rapidement à ces questions en créant des groupes d'étude spéciaux qui présenteront des rapports préliminaires au Comité à sa réunion de mai 1999 à Vienne, et des rapports complets au prochain congrès de 2001.

Le groupe d'étude sur l'indépendance des ISC, qui se composera des ISC représentant les groupes de travail régionaux de l'INTOSAI, aura le mandat suivant : sonder les ISC afin de déterminer l'ampleur du problème d'indépendance; solliciter des ISC des suggestions sur la façon dont l'INTOSAI pourrait les aider à renforcer leur indépendance; élaborer un ensemble d'applications de base s'appuyant sur la Déclaration de Lima, et élaborer des recommandations et des stratégies afin d'aider les ISC à atteindre ou à préserver un niveau réaliste d'indépendance. Pour plus de renseignements sur le groupe d'étude, communiquer avec son président : Bureau du vérificateur général du Canada, 240, rue Sparks, 11e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0G6, Canada (téléphone : 613-995-3708; télécopieur: 613-941-3587; idi@oag-bvg.gc.ca).

On a créé un deuxième groupe d'étude pour élaborer des stratégies pratiques à l'intention des commissions de l'INTOSAI. Ce projet a fait suite aux recommandations du thème II (voir les recommandations du thème II à la page 7) et il s'appuiera sur les travaux effectués entre 1992 et 1995 qui ont donné lieu à la rédaction du guide à l'intention des commissions. Le groupe d'étude sera composé des présidents des huit commissions et groupes de travail de l'INTOSAI, et sa première réunion devrait coïncider avec la réunion du Comité directeur qui aura lieu en mai 1999 à Vienne. Le groupe d'étude poursuivra également le travail de l'ancien groupe d'étude sur les communications et il élaborera des normes et des directives pour les publications de l'INTOSAI et pour une diversité de modes de communication. Pour plus de renseignements sur ces deux groupes d'étude, communiquer avec : Secrétariat général de l'INTOSAI, Dampschiffstrasse 2, A-1033 Vienne, Autriche (téléphone : 43-1-711-71-8478; télécopieur : 43-1-718-0969; courriel : intosai@rechnungshof.gv.at).

Regard sur l'avenir

On a déjà commencé à planifier le prochain congrès triennal de l'INTOSAI qui aura lieu en Corée, en 2001. M. Seung-hun Hahn, président de la Commission de contrôle et d'inspection de Corée, a lancé une invitation officielle lors de la deuxième séance plénière générale à Montevideo, et les délégués l'ont acceptée par acclamation. M. Hahn a eu les mots suivants : « Je tiens à assurer tous les délégués

ici présents que la Corée ne ménagera aucun effort pour répondre à vos attentes et faire du XVIIe Congrès de l'INTOSAI une occasion valable pour les ISC membres d'échanger différentes expériences et théories en matière de contrôle, qui mèneront en bout de ligne à l'évolution du contrôle dans le secteur et à des amitiés plus solides entre les ISC ». Il a ensuite décrit les trois grands objectifs que la Commission de contrôle et d'inspection de Corée poursuivra dans sa planification du Congrès: choisir des thèmes opportuns qui intéressent toutes les ISC membres; créer un environnement propice aux objectifs du Congrès; et mettre sur pied un comité organisateur du Congrès qui veillera à assurer l'efficience et l'économie des réunions et activités connexes. En terminant, M. Hahn a demandé aux chefs et délégués de tous les pays membres, aux invités d'organismes internationaux ainsi qu'aux observateurs présents de coopérer avec enthousiasme au Congrès et d'y participer activement afin d'assurer la réussite du XVIIe INTOSAI. Pour plus de renseignements sur le Congrès de 2001, communiquer avec la Commission de contrôle et d'inspection, 25-23 Samchung-dong, Chongro-ku, Séoul 110-706, Corée (téléphone: 82-2-721-9290; télécopieur: 82-2-721-9297; courriel: gsw290@ blue.nowcom.co.kr).

Pour plus de renseignements sur le XVII^e INCOSAI à Montevideo, communiquer avec : Tribunal de Cuentas, Juan Carlos Gomez 1324, CP 11000 Montevideo, Uruguay (téléphone : 598-2-915-8017; télécopieur : 598-2-916-1806; courriel : tribinc@adinet.com.uy).



M. Seung-hun Hahn, président de la Commission de contrôle et d'inspection de Corée, réagit à l'élection de la Corée comme pays hôte du prochain Congrès de l'INTOSAI, qui aura lieu à Séoul en 2001.

Publications à signaler

On trouvera ici les nombreuses publications présentées, discutées et adoptées au XVIe INCOSAI à Montevideo. La liste qui suit indique le nom des ISC auprès desquelles la publication peut être commandée, et des renseignements sur la façon d'entrer en contact avec les ISC. Certaines publications ont été adoptées à des congrès antérieurs et ont été diffusées à nouveau à Montevideo sous le nouveau logo de l'INTOSAI.



Un des nombreux produits publiés par les huit commissions et groupes de travail de l'INTOSAI a été le Guide de contrôle de la privatisation.

1. La Déclaration de Montevideo (conclusions et recommandations des thèmes I et II adoptées au XVIº INCOSAI)

Thème 1 : Le rôle des institutions supérieures de contrôle (ISC) dans la prévention et la détection de la fraude et de la corruption

Thème II: Amélioration du gouvernement d'un État par le travail des ISC - résultats des commissions et des groupes de travail de l'INTOSAI

Point de contact : Tribunal de Cuentas, Uruguay

Courriel: <tribinc@adinet.com.uy>

Télécopieur: 598-2-96-75-07

2. La Déclaration de Lima sur les lignes directrices du contrôle des finances publiques (adoptée en 1977, réimprimée en arabe, anglais, français, allemand et espagnol en 1998)

Point de contact: Revue internationale de la vérification des

comptes publics

Courriel: <oil@gao.gov>
Télécopieur: 202-512-4021

3. Commission des normes de contrôle

Normes de contrôle de l'INTOSAI

Code de déontologie de l'INTOSAI

Point de contact : Bureau national de vérification, Suède

Courriel: <int@rrv.se>
Site Web: <www.rrv.se>

Télécopieur : 46-8-690-4123

4. Commission des normes de comptabilité

Cadre des normes comptables

Guide pour la mise en oeuvre des directives relatives aux normes comptables : rapports sectoriels et généraux du secteur public

Point de contact : Bureau du contrôleur général, États-Unis

Courriel : <oil@gao.gov>
Télécopieur : 202-512-4021

5. Commission des normes de contrôle interne

Directives pour l'élaboration des normes de contrôle interne

Point de contact : Bureau de contrôle de l'État, Hongrie

Télécopieur: 36-1-138-4710

Également disponible sur le site Web de l'INTOSAI

Site Web: <www.intosai.magnet.at/intosai/>

Guidance for Reporting on the Effectiveness of Internal Controls: SAI Experiences in Implementing and Evaluating Internal Controls

Point de contact : Bureau du contrôleur général, États-Unis

Courriel : **<oil@gao.gov>**Télécopieur : **202-512-4021**

6. Commission de la dette publique

Orientation sur la définition de la dette publique et sa communication

Point de contact : Contaduria Mayor de Hacienda, Mexique

Courriel: <emhasesor@mexis.com>

Télécopieur: 52-5-534-1891

Également disponible sur le site Web de l'INTOSAI :

<www.intosai.magnet.at/intosai>

DRAFT Guidance on the Measurement and Identification of Actual and Contingent Debt

DRAFT Guidance for Planning and Conducting an Audit of Internal Controls of Public Debt

Point de contact : Contaduria Mayor de Hacienda, Mexique

7. Commission pour le contrôle informatique

CD-ROM : Mandats des ISC; répertoire des TI chez les ISC; et programme d'études en matière d'audit informatique

Point de contact : Bureau du contrôleur et vérificateur général,

Inde

Courriel: <cag@giasd101.vsnl.net.in>

Site Web: <www.open.gov.uk/nao/intosai_edp/home.htm>

Télécopieur: 91-11-323-6446

8. Groupe de travail pour le contrôle écologique

Modalités de coopération des ISC dans le contrôle des accords

internationaux relatifs à l'environnement

Green Auditing : A Global Challenge (vidéo)
Point de contact : Cour des comptes, Pays-Bas

Courriel: <BJZ@Rekenkamer.nl>
Site Web: <www.rekenkamer.nl/ea>

Télécopieur: 31-70-342-4411

9. Groupe de travail pour la privatisation

Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle des privatisations

Guide de contrôle de la privatisation

Point de contact : Bureau national de contrôle, Royaume-Uni

Courriel: <international.nao@gtnet.gov.uk>

Site Web: <www.open.gov.uk/nao/intosai/home.htm>

Télécopieur: 44-1-71-798-7466

10. Groupe de travail pour l'évaluation de programmes

DRAFT Paper on Program Evaluation Definition, Methods and Practices (projet de mémoire sur la définition, les méthodes et la

pratique de l'évaluation de programmes)

Point de contact : Cour des comptes, France

Télécopieur : 33-1-426-00159

Courriel: <dterroir@ccomptes.fr>

Dans le cadre de l'INTOSAI

Adresses électroniques des ISC

Afin d'appuyer la stratégie de communication de l'INTOSAI, nous publierons dans chaque numéro de la *Revue* les adresses électroniques ou Internet des ISC, des programmes de l'INTOSAI et des organismes professionnels connexes. On y trouvera également les adresses des pages d'accueil sur le Web (WWW). Les ISC sont priées d'informer la *Revue* de toute nouvelle adresse électronique.

Afin d'appuyer la stratégie de communication de l'INTOSAI, nous publierons dans chaque numéro de la *Revue* les adresses électroniques ou Internet des ISC, des programmes de l'INTOSAI et des organismes professionnels connexes. On y trouvera également les adresses des pages d'accueil sur le Web (WWW). Les ISC sont priées d'informer la *Revue* de toute nouvelle adresse électronique.

Secrétariat général de l'INTOSAI:

<intosai@rechnungshof.gv.at> et

http://www.intosai.org

Revue internationale de la vérification des comptes publics : <75607.1051@compuserve.com>

Initiative de développement de l'INTOSAI : <IDI@oag-bvg.gc.ca>

Commission pour le contrôle informatique de l'INTOSAI : <cag@giasd101.vsnl.net.in> et <www.open.gov.uk/nao/intosai_edp/home.htm>

Comité de contrôle écologique de l'INTOSAI : http://www.rekenkamer.nl/ea

Comité de la privatisation de l'INTOSAI : http://www.open.gov.uk/nao/intosai/home.htm

ASOSAI : <asosai@ca.mbn.or.jp>
EUROSAI : <eurosai@tsai.es>

OLACEFS: <caso@condor.gob.pe>

SPASAI: <steveb@oag.govt.nz>

ISC de l'Afrique du Sud : <debbie@agsa.co.za> et http://www.agsa.co.za>

ISC de l'Allemagne : <BRH_FFM@t-online.de> et

http://www.Bundesrechnungshof.de

ISC de l'Argentine : <agn1@interserver.com.ar>

ISC de l'Australie : <ag1@anao.gov.au> et

http://www.anao.gov.au

ISC de Bahreïn : <audit@mofne.gov.bh>
ISC du Bangladesh : <saibd@citechco.net>
ISC de la Belgique : <Internat@ccrek.be>
ISC de la Bolivie : <cgr@ceibo.entelnet.bo>

ISC du Brésil: <sergiofa@tcu.gov.br>; et <http://www.tcu.gov.br>

ISC du Canada : <desautld@oag-bvg.gc.ca> et

http://www.oag-bvg.gc.ca

ISC de la Chine : <cnao@public.east.cn.net>

ISC de la Corée : <gsw290@blue.nowcom.co.kr> et

http://www.bai.go.kr

ISC du Costa Rica: <xcisnado@casapres.go.cr>

ISC de la Cour des comptes européenne : **<euraud@eca.eu.int>** et

http://www.eca.eu.int

ISC de la Croatie : <colic@rivizija.hr>, <opcal@revizija.hr> et

http://www.revizija.hr

ISC du Danemark : <rigsrevisionen@rigsrevisionen.dk> et

http://www.rigsrevisionen.dk

ISC des Émirats arabes unis : <saiuae@emirates.net.ae>

ISC de l'Espagne : <TRIBUNALCTA@bitmailer.net>

ISC de l'Estonie : <riigikontroll@sao.ee> et <http://www.sao.ee>

ISC des États-Unis d'Amérique : <oil@gao.gov> et

http://www.gao.gov">http://www.gao.gov

ISC des Fidji : <audit@itc.gov.fj>

ISC de la Finlande : <kirjaamo@vtv.fi>

ISC de la France : dterroir@ccomptes.fr et <www.ccomptes.fr>

ISC de la Georgie : <chamber@access.sanet.ge>

ISC de Hong Kong : <audaes2@aud.gen.gov.hk> et

http://www.info.gov.hk/aud/

ISC de l'Inde : <cag@giasd101.vsnl.net.in>

ISC de l'Indonésie : <bepekari@centrin.net.id>

ISC de l'Irlande : <webmaster@audgen.irlgov.ie> et

http://www.irlgov.ie/audgen

ISC des Îles Marshall : <tonyowe@ntamar.com>

ISC du Japon : <kys00366@niftyserve.or.jp> et

http://www.jaudit.admix.go.jp

ISC de la Jordanie : <audit-b@amra.nic.gov.jo>

ISC du Koweït : <aha@audit.kuwait.net>

ISC de la Lettonie : http://www.lrvk.gov.lv

ISC du Liban : <President@coa.gov.lb>

ISC du Luxembourg : <chaco@pt.lu>

ISC de la Macédoine : <usdt@nic.mpt.com.mk>

ISC de la Malaisie : <jbaudit@audit.gov.my>

ISC de Malte : <nao.malta@magnet.mt>

ISC de Maurice : <auditdep@bow.intnet.mu>

ISC du Mexique : <cmhsecrpart@compuserve.com.mx>

ISC du Népal : <oagnp@oagnp.mos.com.np>

ISC du Nicaragua : <continf@lbw.com.ni>

ISC de la Norvège : <riksrevisjonen@riksrevisjonen.no>

ISC de la Nouvelle-Zélande : <oag@oag.govt.nz> et http://www.netlink.co.nz/%7e.oag/home.htm

ISC d'Oman : <sages@gto.net.om>

ISC du Pakistan : <saipak@comsats.gov.pk>

ISC des Palaos : <palau.public.auditor@palaunet.com>

ISC du Panama : <dmarl@contraloria.gob.pa>

ISC de Papouasie-Nouvelle-Guinée : <amrita@online.net.pg>

ISC du Paraguay : <director@astcgr.una.py>
ISC des Pays-Bas : <BJZ@Rekenkamer.nl> et

http://www.rekenkamer.nl

ISC du Pérou : <dci00@condor.gob.pe> et http://www.rcp.net.pe/CONTRALORIA>

ISC des Philippines : <catli@pacific.net.ph>

ISC de la Pologne : http://www.nik.gov.pl

ISC de Porto Rico: <ocpr@coqui.net>

ISC du Portugal : <dg.tcontas@mail.telepac.pt>

ISC du Qatar : <qsab@qatar.net.qa>

ISC de la République slovaque : <julius@controll.gov.sk>

ISC de la République tchèque : <michael.michovsky@nku.cz>

ISC du Royaume-Uni : <international.nao.@ginet.gov.uk> et

http://www.open.gov.uk/nao/home/htm

ISC de la Russie : <sjul@gov.ru>

ISC du Salvador : <cdcr@es.com.sv>

ISC de Singapour : <ago email@ago.gov.sg> et

http://www.gov.sg/ago">

ISC de la Slovénie : <anton.antoncic@racsod.sigov.mail.si>

ISC de la Suède : <int@rrv.se> et <http://www.rrv.se>

ISC de la Suisse : <Balmer@efk.admin.ch>

ISC du Suriname : http://www.parbo.com

ISC de la Thaïlande : <oat@vayu.mof.go.th>

ISC de la Turquie : <saybsk3@turnet.net.tr>

ISC de l'Ukraine : <rp@core.ac-rada.gov.ua>

ISC de l'Uruguay : <tribinc.@adinet.com.uy>

ISC du Venezuela: crojas@cgr.gov.ve et <http://www.cgr.gov.ve>

ISC du Yémen : <COCA@Y.NET.YE>

Institut des vérificateurs internes : <iia@theiia.org> et

http://www.theiia.org

Consortium international pour la gestion des comptes publics :

http://financenet.gov/icgfm.htm

Fédération internationale des comptables : http://www.ifac.org

Calendrier des événements de l'INTOSAI de 1999

Janvier	Février	Mars
	XVII ^e Réunion du Comité directeur de l'EUROSAI Prague, République tchèque 11-12 février (provisoire)	
Avril	Mai	Juin
	Réunion du Comité directeur de l'INTOSAI Vienne, Autriche 26-27 mai	
	IV ^e Congrès de l'EUROSAI Paris, France 31 mai - 4 juin	
Juillet	Août	Septembre
		Congrès de l'AFROSAI Burkina Faso (date à déterminer)
Octobre	Novembre	Décembre
Conférence des vérificateurs généraux du Commonwealth Sun City, Afrique du Sud 10-13 octobre		

N.D.L.R.: Ce calendrier est publié pour appuyer la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres de l'INTOSAI à planifier et à coordonner leurs engagements. Figureront dans cette section régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles offertes par les régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, prière de s'adresser au secrétaire générale de chaque groupe de travail régional.

Revue internationale de la vérification des comptes publics

INDEX - VOLUME 25 - 1998

ARTICLES

Jagdish Narang, VIIe Assemblée de l'ASOSAI en Indonésie, p. 7

Hernan Llanos Gonzalez, VIIe Assemblée de l'OLACEFS tenue à Santiago, Chili, p. 10

Javed Nizam, Les faillites bancaires dans les pays en développement : le point de vue d'un vérificateur, p. 12

Li Jinhua, Le système de contrôle gouvernemental de la Chine, avril, p. 10

Jan Otto Joranli, Forum pour les auditeurs externes des organisations internationales, avril, p. 13

Les Nations Unies demandent l'adoption des normes de l'INTOSAI, juillet, p. 6

Hugh A. McRoberts et Bruce C. Sloan, Modèle de la capacité de gestion financière, juillet, p. 8

Alberta Ellison, La SPASAI célèbre son vingt-cinquième anniversaire au Congrès régional, octobre, p. 20

Arturo Aylwin Azocar, Lancement du programme régional de formation à long terme de l'OLACEFS/IDI, octobre, p. 23

PROFILS

Zambie, janvier. p. 17 Croatie, avril, p. 15 Uruguay, juillet, p. 12 Maroc, octobre, p. 25

ÉDITORIAUX

Planification du XVIe INCOSAI, janvier, p. 1

Le rôle du vérificateur dans la promotion d'une saine régie, avril, p. 1

Accroître les communications sur l'Internet, juillet, p. 1

La corruption nuit au développement - et nuit aux pauvres, octobre, p. 1

DANS LE CADRE DE L'INTOSAI

La 43^e réunion du Comité directeur à Montevideo, p. 20

Le Secrétariat général publie une circulaire, avril, p. 19

Le Comité de contrôle informatique publie un Guide de formation dans le domaine des TI, avril, p. 19

Mise à jour sur le Congrès, juillet, p. 15

13^e Colloque conjoint ONU/INTOSAI à Vienne, juillet, p. 15

Groupe de travail sur le contrôle des privatisations, juillet, p. 16

Réunion du Groupe de travail sur le contrôle écologique de l'INTOSAI, juillet, p. 17

Deuxième colloque sur le contrôle informatique, juillet, p. 18

Publication des délibérations du Congrès de l'ASOSAI, juillet, p. 19

EUROSAI Newsletter, juillet, p. 19

La Revue de l'INTOSAI est prête pour l'an 2000, octobre, p. 28

Adresses électroniques des ISC, janvier, p. 25; avril, p. 20; juillet, p. 20; octobre, p. 28

EN BREF

Afrique du Sud, octobre, p. 3 Albanie, janvier, p. 3; octobre, p. 3 Allemagne, janvier, p. 4; octobre, p. 3 Arabie saoudite, p. octobre, p. 3 Argentine, octobre, p. 4 Australie, avril, p. 3; octobre, p. 4 Bangladesh, octobre, p. 4 Banque mondiale, avril, p. 3 Barbade, juillet, p. 3 Belgique, octobre, p. 4 Bermudes, octobre, p. 4 Brésil, avril, p. 3; octobre, p. 4 Cameroun, avril, p. 3 Canada, avril, p. 4; juillet, p. 3, octobre, p. 5 Chili, octobre, p. 5 Chine, juillet, p. 3; octobre, p. 6 Consortium international pour la gestion des comptes publics, janvier, p. 5; octobre, p. 18 Corée, octobre, p. 6 Costa Rica, octobre, p. 6 Danemark, octobre, p. 6 Égypte, octobre, p. 7 Émirats arabes unis, octobre, p. 7

Espagne, avril, p. 4; octobre, p. 7

Estonie, juillet, p. 4 États-Unis, avril, p. 5, octobre, p. 7 Fidji, janvier, p. 4; avril, p. 5; octobre, p. 8 France, octobre, p. 8 Hong Kong, avril, p. 5; octobre, p. 8 Hongrie, janvier, p. 4; avril, p. 6 Inde, octobre, p. 8 Islande, octobre, p.8 Israël, octobre, p. 9 Japon, juillet, p. 4; octobre, p. 9 Jordanie, octobre, p. 9 Kiribati, avril, p. 6; octobre, p. 9 Lettonie, octobre, p. 10 Maldives, avril, p. 6 Malte, octobre, p. 10 Maroc, octobre, p. 11 Maurice, juillet, p. 4; octobre, p. 10 Nations Unies, octobre, p. 18 Népal, janvier, p. 5; octobre, p. 10 Norvège, octobre, p. 12 Oman, octobre, p. 12 Organisation des Institutions supérieures de contrôle de l'Amérique centrale

(OCEFS), avril, p. 7

Ouganda, octobre, p. 12 Pakistan, octobre, p. 12 Panama, octobre, p. 12 Papouasie-Nouvelle-Guinée, octobre, p. 13 Pays-Bas, octobre, p. 11 Philippines, octobre, p. 13 Portugal, juillet, p. 4; octobre, p. 14 Porto Rico, janvier, p. 5; octobre, p. 13 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), janvier, p. 6 République slovaque, octobre, p. 14 Royaume-Uni, octobre, p. 14 Russie, octobre, p. 15 Saint-Vincent-et-les Grenadines, octobre, p. 15 Soudan, p. 15 Suède, avril, p. 7; octobre, p. 15 Suisse, juillet, p. 4, octobre, p. 16 Turquie, juillet p. 5 Tuvalu, octobre, p. 16 Uruguay, juillet, p. 5; octobre, p. 17 Union européenne, janvier, p. 3; avril, p. 4; octobre, p. 16 Venezuela, avril, p. 8; octobre, p. 17 Yémen, octobre, p. 17